38e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 16 12 MAI 1921

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

MGR F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES	Édition complète	18 fr.
	Édition partielle	12 fr.
ÉTRANGER	Édition complète	20 fr. 50
	Édition partielle	14 fr. 50

L'édition **complète** comprend la *Doctrine* et la *Prédication ;* l'édition **partielle** n'a pas la *Prédication*.
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine.*
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence ;* pour l'Etranger elle coûte 2 fr. 50.

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. DEBROAS, 48, rue de Clichy, Paris 9e

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Causerie de l'AMI sur les « Revues. » — I. La tombe de Dante, 241. — II. Dante et ses précurseurs. Sources musulmanes ? 242. — III. Rayonnement de la littérature musulmane aux XIIe et XIIIe siècles, 245. — IV. Béatrices, 246. — V. Antécédents musulmans du « Pari » de Pascal, 248. — VI. Avignon au temps de Louis XI et de Charles VIII, 249. — VII. Louis XI derechef et M. Imbart de la Tour, 251. — VIII. Religions de l'âge paléolithique, 254. — IX. Poésie mystique ; Goyau ; Delerue ; *Mémoires* de Richelieu ; artério-sclérose et démocratie, 255.

Liturgie. — Consultations diverses, 256.

PRÉDICATION

Pour une bénédiction de cloches. — IV. La cloche chrétienne parle bien, 209.

Lectures pour le Mois de Marie. — *Notre-Dame des Ermites.* — IV. Miracles et guérisons, 212. — *Notre-Dame de Liesse.* — I. La statue, 214. — II. Vers la France, 217.

Je crois en Dieu. — III. Le besoin de la volonté, 219.

Entretiens sur la vie chrétienne. — XLIII. La charité envers le prochain : les œuvres de charité spirituelle, 221.

Pour la fête de la Sainte Trinité. — La Sainte Trinité et le chrétien (plan), 224.

PETIT COURRIER

Q. — Quels auteurs (latins ou français) prendre pour étudier sérieusement le *De Vera Religione* et le *De Ecclesia Christi* ?

R. — Garrigou-Lagrange, O. P., *De Revelatione per Ecclesiam catholicam proposita,* 2 vol. in-8, 45 f., Paris, Gabalda ; — Ottiger, S. J., *Theologia fundamentalis :* t. I, *De Revelatione supernaturali* (950 pages in-8) ; t. II, *De Ecclesia Christi* (1090 p.), Fribourg-en-B., Herder (prix d'avant-guerre : 15 f. et 30 f.) ; — De Groot, O. P., *Summa apologetica De Ecclesia,* 1 vol. de 914 p., Ratisbonne, Manz ; — Straub, S. J., *De Ecclesia Christi,* 2 vol. (592 et 920 p.), Inspruck, Rauch ; — Jaugey-d'Alès, *Dictionnaire apologétique de la foi catholique ;* paraît en fascicules in-4o, Paris, Beauchesne ; XVI fascicules parus.

Q. — Pourriez-vous m'indiquer un ouvrage traitant à fond le dogme de la Trinité ?

R. — S. Augustin, *De Trinitate,* libri XV, et S. Thomas, *Somme théol.*, q. 27 à 43, sont les vrais maîtres. Voir de plus les grands commentaires de la *Somme,* et parmi les plus récents, Billot, *De Deo Uno et Trino* (Rome, Typographia Polyglotta) ; Janssens, *De Deo Trino* (ibid.) ; Pègues, *Commentaire,* t. II (Toulouse, Privat). — Voyez aussi les traités de Dis. Ruiz, *De Trinitate,* Lyon 1625, et de Franzelin, *De Deo Trino.*

Au point de vue historique et patristique, voyez Petau, *Dogmata theologica,* t. II, plutôt que Thomassin, *Dogm.*, t. III ; — De Régnon, *Etudes de théologie positive sur la Sainte Trinité,* 4 vol. (Paris, Téqui).

Au point de vue scripturaire : Lebreton, *Histoire des origines du dogme de la Trinité,* t. I, seul paru (Paris, Beauchesne).

Q. — On me dit que l'*Ami* a publié un Mois de Marie sur N.-D. de la Salette. L'avez-vous mis en volume à part ? Sinon, dans quelle année de l'*Ami* le trouver ? Et connaissez-vous d'autres Mois de Marie sur le même sujet ?

R. — Oui, nous avons donné dans la *Prédication* de 1911 (8 f., port en sus) 31 Lectures sur N.-D. de la Salette (n'ont pas été éditées à part). — En 1903, a paru *Le Mois de la Salette,* par l'abbé A. Sockeel, in-12 de 360 p., aux bureaux de l'Œuvre de Ste-Philomène, 27, rue de Dantzig, Paris ; — en 1911, celui du chanoine (aujourd'hui Mgr) Giray, in-12 de 320 p., au Sanctuaire de la Salette, par Corps (Isère). — Enfin, vous pourriez utiliser aussi l'*Histoire de l'Apparition de la Salette,* du

P. Carlier, in-8 de 600 p. (1913), chez les Missionnaires de la Salette, chemin du Crampon, à Tournai (Belgique).

Q. — Ayant à prouver la Divinité du christianisme 1° par la conversion du monde, 2° par la constance et le témoignage des martyrs, 3° par sa perpétuité et son efficacité, prière d'indiquer ouvrages à consulter.

R. — Mgr Gibier, *L'Eglise et son œuvre*, 4 vol. in-8, 32 f., Lethielleux ; — Mgr Besson, *L'Eglise œuvre de l'Homme-Dieu,* 5 f., Téqui ; — Prunel, *L'Eglise,* 6 f., Beauchesne ; — Rivière, *La propagation du Christianisme dans les trois premiers siècles,* 2 f. ; — Allard, *Dix leçons sur le martyre,* 6 f., Gabalda ; — Vieillard-Lacharme, *L'Eglise catholique aux premiers siècles,* 6 f., Téqui ; — t. IV des *Césars* de Champagny (pages superbes, mais l'ouvrage est épuisé) ; — article *Eglise* du *Dict. Apologét.* de d'Alès.

Q. — Connaissez-vous des ouvrages sur les origines et l'histoire du Petit Office de la Sainte Vierge ?

R. — Debuchy, S. J., *Petit Office de l'Imm. Conc., Histoire, commentaire, exemples*, in-8 de 314 p., 6 f., Paris, Lethielleux ; — Hugueny, O. P., *Psaumes et cantiques du P. O. de la Sainte Vierge, Traduction - Commentaire - Méditation,* in-12 de x-442 p., 6 f. 35, Tournai, Casterman.

Q. — Je cherche un petit Paroissien noté en plain-chant, contenant les Messes usuelles et les Vêpres du Dimanche.

R. — Vous pourriez voir les *Chants des Offices,* chez Biton, à St-Laurent-sur-Sèvre (Vendée) ; — le *Manuel paroissial* de Bargilliat, chez Le Goaziou, 7, rue St-François, à Quimper ; — les *Chants populaires de la Messe et des Vêpres,* du P. Fleury, chez Mame, à Tours : deux éditions, l'une en grégorien, l'autre en notation musicale moderne (en notation musicale, voir aussi le *Manuel de chants liturgiques à l'usage de tous les fidèles;* du chanoine Peguet, broché 4 f. 75, rel. 6 f., remises par nombre, chez l'auteur à Annecy).

Q. — Connaissez-vous une œuvre de tracts populaires ?

R. — Vous en avez d'excellents à l'Action Populaire, 51, rue St-Didier, Paris 16e ; — à la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris 8e ; — 80 de Mgr Gibier chez Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris 6e ; — mais nous ne connaissons pas d'Œuvre qui publie des tracts à périodicité régulière, et c'est sans doute ce que vous désireriez.

QUELQUES NOUVEAUTÉS MUSICALES

En dehors des Revues telles que la *Petite Maîtrise* et la *Revue des Maîtrises* qui continuent, la première surtout, à publier un certain nombre de pièces pour chœurs, pour orgue, ou pour harmonium, nous n'avons à mentionner qu'un nombre assez restreint de nouveautés depuis notre dernière Causerie.

1. M. l'abbé Roy (226, route de Bordeaux, à Angoulême) a commencé une nouvelle série intitulée : **Les chansons des Patronages et des Ouvroirs.** Huit séries sont actuellement parues, et renferment 24 chansons diverses avec leur accompagnement de piano (chaque série, 1 f. 25 ; les huit, 9 f.). Elles conviennent surtout à des jeunes filles. Ce sont des mélodies aisées, parfois un peu rêveuses, faciles, prenantes. L'accompagnement, d'une écriture sans prétention, un peu grêle parfois, s'adapte bien à la mélodie et au sens des paroles ; il est très facile. M. Roy a parfaitement compris que, écrivant pour les enfants des orphelinats et des ouvroirs, il ne devait viser ni à la virtuosité, ni à la recherche de l'effet, mais traduire en une musique simple et idéalisée les sentiments les plus humbles, les plus naturels. — Du même auteur signalons aussi un *O crux ave* à deux voix suivi de *Trois Cantiques pour le temps de la Passion* (ensemble, avec accompagnement d'orgue, 1 f. 50), et *Quatre motets au T. S. Sacrement*, dont le troisième (un *Tantum ergo* sur un motif de Wedemann) nous a semblé particulièrement bien réussi (ensemble, avec accompagnement d'orgue, 1 f. 50).

2. Nous avons sous les yeux et nous croyons utile de signaler à nos confrères la petite revue publiée chaque mois, depuis juillet 1920, par M. l'abbé Gléyo, maître de chapelle de la cathédrale de St-Brieuc (abonnement 5 fr.) intitulée **Autour du Lutrin :** elle est remplie d'excellents conseils, bien pratiques, toujours donnés avec bonne humeur et simplicité. Primitivement destinée au diocèse où elle est née, elle a déjà conquis au dehors bien des sympathies, qui, à notre avis, sont méritées. Elle sera utile surtout et presque exclusivement à la bonne exécution du plain-chant.

Le *Bureau diocésain des Œuvres,* à Perpignan (Pyr.-Orient.) continue de publier dans son excellent « En Avant musical, ou la chanson familiale » (1 an 6 f.), des pièces comiques, des poésies, des chansons dont quelques-unes notées, qui conviennent à merveille aux patronages.

3. MM. les abbés Plouvier et Mersanne ont vécu dans « l'enfer de Lens » pendant la guerre. Ils ont voulu fixer, par la poésie et la musique, leurs vibrantes impressions. De là est né ce **Chœur de guerre** à quatre voix égales ou mixtes, d'une allure puissante et grandiose, très original par ses harmonies imitatives, par ses réminiscences de refrains guerriers et d'hymnes nationaux, par la piété de ses invocations, par ses élans dans le tableau de la bataille et de la victoire. Nous le recommandons très vivement aux directeurs de patronages de jeunes gens : l'exécution n'est que de moyenne difficulté. (Voix sans accomp., 1 f. 50 ; partition complète avec accomp. de piano, 5 f. ; chez Baratte-Vicart, à Lens, Nord).

4. Un *Congrès du cantique populaire* français, chanté par de nombreux exécutants, et ayant pour but la restauration en France du *chant choral populaire,* se tiendra dans l'église de St-Cloud le mardi de la Pentecôte, 17 mai 1921. Nous ne pouvons que signaler cette initiative, qui se recommande de patronages illustres, en attendant de la connaître par les œuvres qu'elle publiera et par ses résultats.

Du 27 au 31 juillet 1921 se tiendra à Strasbourg un *Congrès général de musique sacrée,* faisant suite à ceux de Lourdes (août 1919) et de Tourcoing (sept. 1919). S'adresser au Bureau du Congrès général de musique sacrée, 27, rue des Juifs, à Strasbourg. Prix de la carte de Congressiste : 20 f.

P.-S. — A l'abonné qui nous demande une bibliographie pour traiter des questions théoriques et pratiques relatives à la restauration du plain-chant inaugurée par le *Motu proprio* du 22 novembre 1903, nous indiquerons avant tout la collection de la revue *La Petite Maîtrise* (6, place St-Sulpice, Paris), ou celle de la *Revue du chant grégorien*, 22, rue du Lycée, à Grenoble. Il peut se procurer également A. Gastoué, *La musique d'Eglise,* 1 vol. in-12 de 284 p., chez Janin, 10, rue Président-Carnot, Lyon (nous ignorons le prix actuel) ; ou encore *La musique d'Eglise* (compte rendu du congrès de musique sacrée de Tourcoing, 1919), in-8, 12 f., chez Duvivier, à Tourcoing. Quelques bonnes considérations, mais sans précision suffisante, se trouvent également dans l'article de M. Bellaigue sur la *Musique religieuse* publié naguère dans le *Dictionnaire apologétique* de d'Alès.

En vente à nos bureaux : **Pour votre Confession,** *Examen de conscience à l'usage des enfants, suivi d'un Chemin de Croix,* 48 pages in-32, franco 0 f. 25 (les dix, franco 2 f. 15 ; les 50, 9.90 ; le cent, 19.55).

La **Petite Histoire de ma Religion,** de Fournier, très utile pour les Catéch. de persévérance, est en vente aux conditions indiquées à la 1re p. de la couverture du 7 avril.

On donnerait un bon prix de l'*édition originale* (Gaume, 1859) de **Ça et Là** de Louis Veuillot. L'offrir à nos bureaux.

38e ANNEE (4e SÉRIE) N° 16 12 MAI 1921

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. La tombe de Dante. — II. Dante et ses précurseurs. Sources musulmanes ? — III. Rayonnement de la littérature musulmane aux XIIe et XIIIe siècles. — IV. Béatrices. — V. Antécédents musulmans du « Pari » de Pascal. — VI. Avignon au temps de Louis XI et de Charles VIII. — VII. Louis XI derechef et M. Imbart de la Tour. — VIII. Religions de l'âge paléolithique. — IX. Poésie mystique ; Goyau ; Delerue ; *Mémoires* de Richelieu ; artério-sclérose et démocratie.

I. — Il y a une histoire de la tombe de Dante [1]. Dante, deux siècles durant, ne connaîtra pas plus la paix dans sa tombe qu'il ne l'a connue dans sa vie. Vivant, il n'a cessé d'être le plus passionné des hommes de parti, le plus belliqueux ; Florence sa patrie l'a proscrit, l'a condamné à mort, l'a laissé en exil ses vingt dernières années (1302-1321). Mort, c'est la bataille pour ses cendres qui va commencer.

Ravenne lui a fait les funérailles les plus solennelles. Le mort, — « en costume de poète et de grand philosophe, » dit le contemporain Villani († 1348), c.-à-d. probablement tel qu'il est représenté sur la fresque de Domenico di Michelino (cathédrale de Florence), en robe longue avec la couronne de myrte et de laurier [2], — gisait à découvert sur une civière que portaient sur leurs épaules les premiers citoyens de la ville. En attendant un sépulcre plus digne, on le déposa dans un cercueil de pierre, — un de ces sarcophages comme les anciennes villes d'Italie en possédaient tant, — non loin de l'église St-François, le long du mur du cloître des Frères Mineurs. Puis le seigneur de Ravenne, Guido Novello, le protecteur du poète, suivi de la foule, s'en vint à la maison où le grand mort avait vécu ; et là, « en un discours long et orné, » il célébra sa science et loua ses vertus, puis promit solennellement de faire élever un monument magnifique au prince des poètes. Mais il ne put tenir sa promesse : une révolution, destin ordinaire de ces podestats italiens, le chassa de Ravenne l'année suivante, et il mourut en exil (1330) comme son hôte d'autrefois.

Mais, à travers les révolutions, Ravenne garde le culte des cendres dont elle sait le prix. Elle les refuse au légat pontifical, qui voulait faire un exemple et sévir contre l'auteur, non de la *Divine Comédie,* mais du pamphlet politique (alors très malfaisant) *De Monarchia.* Elle va les refuser surtout à Florence. Car, devant la mort, devant la gloire désormais rayonnante du poète [1], Florence s'est ressaisie ; et, prise de honte et de remords, elle réclame les cendres de son plus illustre enfant. Boccace lui répond victorieusement que c'est la Providence qui a voulu que Ravenne demeure la gardienne de ce trésor, puisque Florence n'a point su en être digne ; que Ravenne « est une ville bien plus vénérable par l'âge que toi, Florence ; » que la vieillesse peut-être l'a un peu défigurée, mais qu'elle a été, dans sa jeunesse, bien plus florissante que Florence ; qu'elle est comme un sépulcre immense de corps très saints ; qu'il n'est aucun lieu en elle où l'on ne marche sur des cendres révérées ; qu'elle garde les reliques des martyrs comme les tombes des magnifiques empereurs et de tant d'autres gloires (Ravenne capitale de l'Empire romain tout le Ve siècle, 405-476, puis de l'éphémère royaume hérule, puis du puissant royaume ostrogothique d'Italie, 493-539, puis de l'Exarchat byzantin, après la reconquête par Justinien, de 539 au commencement du VIIIe siècle, — donnée enfin en 755 au Pape par Pépin le Bref)... « C'est pourquoi, conclut Boccace, elle se réjouit grandement de la grâce que Dieu lui fait aujourd'hui après tant d'autres dons : d'être la perpétuelle gardienne d'un trésor, le corps d'un homme dont le monde entier admire les œuvres. »

Florence multiplie les démarches tout le long du XIVe puis du XVe siècle : Ravenne tient bon. Enfin, au début du XVIe siècle, à l'époque de la plus grande puissance de Florence, voici un Florentin, un Médicis, Léon X, sur le trône pontifical (1513-1521). De Florence une supplication générale monte vers Rome ; Michel-Ange s'offre « à faire au divin poète la sépulture qui lui convient, en un lieu honorable de cette ville de Florence. » Léon X, qui déjà a donné ordre à Raphaël de placer Dante parmi les docteurs dans les fresques du Vatican, Léon X fait entrer (1519) à Ravenne, alors ville

[1] Voir, sur Dante, *Ami,* p. 41-46, et références y indiquées.

[2] Une autre tradition dit qu'il aurait exigé pour linceul l'habit des Tertiaires franciscains.

[1] Surtout après la découverte (où les contemporains ont vu quelque chose de miraculeux) des XIII derniers chants du *Paradiso.* Dante ne les avait pas publiés lui-même, et personne n'en savait l'existence. C'est lui-même qui peu après sa mort apparut une nuit à son fils Pietro et lui fit voir dans un mur le réduit où était le précieux manuscrit. — C'est Boccace († 1375) qui nous raconte la chose ; mais le témoignage de Boccace, hors de ses Contes, est des plus considérables qui se puissent désirer. Il est possible que l'imagination se soit mêlée à cette affaire, mais possible aussi que non. La découverte de la tombe de Dante, il y a moins de soixante ans, a été précédée d'une apparition bien plus extraordinaire encore, comme on verra dans un instant.

des Etats de l'Eglise, les troupes pontificales : sur leurs pas s'introduit une délégation florentine avec mission de saisir et d'emporter les ossements convoités.

On va au tombeau, à la chapelle funéraire érigée quarante ans plus tôt (1480). On soulève le couvercle de pierre. Et l'on trouve... des débris, les phalanges d'un doigt, de la poussière, quelques feuilles de laurier.

Le cercueil était vide.

Qu'était-il arrivé...? Les « documents » sont muets, évidemment. Mais on le devine... Seulement, qui a enlevé le mort? qui? quand? comment? — Qui? Les moines franciscains du couvent voisin, certainement. — Quand? Probablement en 1515, quand les intentions de Léon X commencèrent à s'ébruiter. En tout cas, les ossements étaient encore là trente ans plus tôt : l'architecte du monument de 1480, le Vénitien Bembo (père du cardinal), les y avait vus. — Comment? Nous ne le saurons jamais. Nulle enquête ne fut faite. Les Florentins, venus là en cachette et sans doute la nuit, pour éviter toute résistance, ne se vantèrent pas de leur déconvenue, non plus que les moines de leur larcin... Tout le monde avait intérêt au silence : le silence se fit. Et les Franciscains, tous les ans le Jour des Morts, continuèrent à sortir de leur église pour aller prier sur la tombe où Dante ne reposait pas.

Cela dura jusqu'à la fin du XVII^e siècle. Un incident alors ramène l'attention sur le problème laissé en suspens. En 1694, un prisonnier évadé se réfugie à la chapelle de Dante, et se cramponne à la grille, réclamant le droit d'asile. On l'en arrache, malgré les protestations du prieur du couvent. Procès : — « Ce lieu est saint, c'est une tombe ! » disent les moines. Mais la ville de riposter : — « La présence d'un corps enseveli ne rend pas un lieu saint... Et puis, après sa mort, Dante a été déclaré hérétique ! Pas d'immunité ecclésiastique là où repose le corps d'un hérétique ! » — Alors, comme argument suprême à l'appui de leur immunité quand même, les moines dévoilent leur secret : « Les ossements de Dante ne sont pas dans la chapelle ! » Et la constatation du rapt est faite encore une fois.

Puis, l'oubli retombe. Personne ne s'était empressé de divulguer le secret, sans doute pour ne pas faire tort à la ville. Et, si l'on savait le tombeau vide, personne cependant ne savait où étaient cachés les restes, — personne, sauf les Franciscains, c.-à-d. sauf quelques-uns d'entre eux. On sait, par des documents écrits, que de temps à autre les précieux restes étaient visités par un moine. On sait aussi qu'ils ne demeurèrent pas toujours au même lieu, qu'il y eut des translations successives. Le mur où le corps a été finalement retrouvé en 1865, est le mur d'une chapelle ajoutée à l'église postérieurement au XVII^e siècle, mur extérieur, facilement accessible du dehors. On peut conjecturer que c'est en 1810, — quand Napoléon les chassa de leur couvent supprimé, — que les moines donnèrent à Dante ce dernier refuge : la situation de cette cachette rendait possible en effet une translation ultérieure, qui d'ailleurs n'eut jamais lieu, les moines ayant été réintégrés dans leur couvent. Mais cette date de 1810 n'est qu'une conjecture. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'au milieu du XIX^e siècle le secret s'était perdu et que nul ne savait plus (pas plus les moines que le commun des hommes) où était inhumé Dante.

Aux environs de 1860, mourut à Ravenne un vieil ivrogne qui s'appelait Grillo. Il était gardien de la Confrérie de la Miséricorde, laquelle occupait alors la chapelle de Bracciaforte (la chapelle même dont un mur extérieur abritait les ossements du poète). Il couchait dans la chapelle. Or, il racontait à qui voulait l'entendre qu'une nuit il avait vu, de ses yeux vu, un grand homme rouge dans un coin de la chapelle et que cet homme lui avait dit : « *Je suis Dante Alighieri.* » Mais on en riait, d'autant que Grillo n'était qu'un ivrogne. Et d'ailleurs l'apparition n'avait pas fait allusion à la présence de ses restes mortels dans la chapelle. Florence continuait à affirmer son droit sur les cendres de Dante, et Ravenne à maintenir le sien : la dernière querelle, courtoise, des deux villes, remonte à l'année 1864.

L'année suivante, 1865, ramenait le VI^e centenaire de la naissance de Dante. Pour célébrer dignement le jubilé, Ravenne ordonna quelques travaux dans les alentours de la tombe. Le 27 mai, deux ouvriers travaillaient au mur de l'église contigu à Bracciaforte. Ils pratiquaient une cavité pour y introduire une pompe et dessécher quelque peu d'eau débordée d'un égout. Un outil frappa sur du bois : c'était un cercueil de sapin : sur les planches, on lut quelques lignes, signées d'un Frère Antonio Santi qui témoignait l'avoir visité les 3 juin et 18 octobre 1677. C'était Dante ; et c'était non loin du coin de mur où Grillo l'ivrogne avait vu l'homme rouge. On le soumit à toutes les mensurations scientifiques de l'anthropométrie moderne (nous savons maintenant qu'il était petit de taille, 1 m. 67) ; on compléta le squelette à l'aide des débris d'ossements (phalanges d'un doigt) laissés dans le sarcophage lors du rapt des moines ; et le tout fut transféré solennellement dans la chapelle qui avait toujours conservé et qui commença ce jour-là à mériter son nom de tombeau de Dante, avec l'épitaphe de Canaccio (1357), en six vers hexamètres rimés dont voici les deux derniers :

Hic claudor Dantes, patriis extorris ab oris,
Quem genuit parvi Florentia mater amoris.

II. — Dante a-t-il eu des précurseurs ?

Longtemps, nous dit Ozanam[1], la *Divine Comédie* fut considérée « comme un monument solitaire au milieu des déserts ténébreux du moyen

[1] Dans son *Des Sources poétiques de la Divine Comédie* (au t. V des *Œuvres*, p. 399-538), où il a repris et développé le sujet de sa thèse latine de doctorat ès lettres, *De frequenti apud veteres poetas heroum ad inferos descensu.* — La thèse française, rappelée ici l'autre jour, *Dante et la philosophie catholique au XIII^e siècle,* remplit le t. VI des *Œuvres* (in-12 de 562 p.).

âge. » Et on lui en fit tour à tour un reproche et un mérite : le XVII[e] siècle eut honte d'une œuvre qu'on ne pouvait faire rentrer dans les cadres classiques, et n'en imprima que trois éditions. Mais, à l'aube du XIX[e] siècle, le romantisme enthousiaste se hâta de saluer dans le glorieux Florentin le type du génie indiscipliné, sans maître et sans règle. Si bien que, quand le docte abbé Cancellieri († 1826, directeur de l'Imprimerie de la Propagande) publia (en 1814) la *Visione di frate Alberigo* avec indication des passages qu'il supposait imités dans l'*Inferno* et le *Paradiso,* ce fut un scandale chez les fervents de Dante. Ceux-ci admettaient encore qu'il eût fait quelques emprunts aux Anciens ; mais comment laisser dire qu'il eût reçu la leçon d'un obscur moine du XII[e] siècle ?

Depuis, les « solitudes » du moyen âge n'ont cessé de se peupler et de s'éclairer. Il y eut, dans les siècles qui ont précédé Dante, toute une efflorescence de poèmes qui, sous forme de visions, essayaient de décrire les royaumes d'outre-tombe. Cette sorte de littérature fut même « la seule commune alors à presque toutes les nations de l'Europe, et absorbant entièrement les imaginations craintives, » dit G. Finzi *(Hist. de la littér. ital.,* trad. fr., p. 58) (en Italie par exemple, la *Vision du moine Albéric,* la *Légende de Tundalo,* le *Purgatorio di S. Patrizio,* le *Viaggio di S. Brandano* qui après une navigation périlleuse arrive à l'île de l'Enfer, la *Visione di S. Paolo,* du IX[e] siècle, où l'Apôtre est guidé par un ange pour voir les supplices de l'Enfer, divers récits de la Légende dorée, l'Histoire de Barlaam et de Josaphat, etc., etc.). N'y a-t-il pas là une tradition, un instinct aussi ancien que l'humanité ? (cf. le *Mahabharata* de l'Inde, l'*Odyssée* chez les Grecs, le chant VI de l'*Enéide,* Silius Italicus ; en prose même, Platon, Cicéron, Plutarque). Bien plus, bien avant Dante, cette forme de la vision était exploitée pour des fins politiques.... Et après ? Depuis quand un grand poète est-il diminué pour avoir puisé chez ses prédécesseurs ? Il y a une manière d'imiter qui vaut la création. Qui a plus imité que Molière, ou La Fontaine, ou Bossuet ? Molière, en certaines de ses pièces, mène de front cinq ou six imitations et se retrouve là-dessous aussi à l'aise que le plus génial des inventeurs.

Il est donc entendu, depuis longtemps, que Dante, outre les modèles classiques de l'antiquité païenne, a eu des modèles chrétiens.

Mais voici qu'une nouvelle source de son œuvre nous est, sinon révélée (un de nos érudits, M. Blochet, l'avait déjà soupçonnée il y a vingt ans), du moins précisée et mise en une lumière tout à fait neuve : la source musulmane. Mahomet aurait inspiré Dante. L'imagination des sectateurs du Prophète l'aurait précédé dans son voyage merveilleux et lui en aurait préparé les étapes. Et c'est un prêtre espagnol, un érudit de haute marque, qui nous l'apprend : M. Miguel Asin Palacios, né à Saragosse en 1871, docteur ès lettres en 1896, docteur en théologie en 1897, professeur à la Faculté de Philosophie du Séminaire de Saragosse (élevé par Bref au rang d'Université pontificale), professeur (en 1903) de langue arabe à l'Université de Madrid, membre, en 1914, de l'Académie des Sciences morales et politiques, et, en 1919, de la *Real Academia* [1].

Il y a plus de vingt ans que M. Asin poursuit des études qui tendent à remettre en lumière les doctrines des penseurs musulmans de l'Espagne, à marquer leurs relations intimes avec celles des Occidentaux, leur influence sur la scolastique du XIII[e] siècle, et d'autre part les origines chrétiennes de la mystique musulmane. C'est ainsi qu'il a fait successivement revivre Algazel, † 1111, un des auteurs éminents de l'islamisme ; Abulala, le philosophe des poètes et le poète des philosophes (XI[e] siècle), comme l'appellent ses biographes ; Abenmasarra, dont les manuscrits étaient perdus et dont il a reconstitué le système morcelé et enfoui chez ses disciples et ses contradicteurs ; surtout le Murcien Abenarabi, le prince de la mystique hispano-musulmane, qui écrivait vingt ou vingt-cinq ans avant la naissance de Dante et qui, ignoré jusque-là de l'Europe, continue à agir au cœur de l'Islam ; etc., etc.

C'est chez Abenarabi qu'il a trouvé le récit d'une ascension allégorique qui ressemble singulièrement à l'ascension de Dante et de Béatrice à travers les sphères du Paradis ; et cette allégorie d'Abenarabi n'est elle-même qu'une adaptation de l'ascension de Mahomet au trône de Dieu, mentionnée dans un bref verset du Coran et précédée d'un voyage nocturne aux régions infernales. M. Asin compare méthodiquement Abenarabi et Dante, et se convainc que l'architecture de la *Divine Comédie* est en grande partie l'œuvre d'un architecte musulman.

Mais n'ont-ils pas eu tous un modèle commun dans les légendes chrétiennes antérieures ? Mais voici bien une autre surprise. — Jusqu'au XI[e] siècle, ces légendes, œuvre des moines et des jongleurs, sont pauvres, puériles, avec une topographie très vague et une représentation très basse de la vie future : d'Ancona, un des grands explorateurs italiens des sources de Dante, constate qu'elles n'ont pu servir de modèle à la *Divine Comédie.* — Mais brusquement, à partir du XI[e] siècle, apparaissent d'autres légendes, plus précises, plus complètes, plus systématiques dans la distribution des peines et des récompenses, et révélant une culture plus raffinée : d'Ancona y voit déjà des ébauches du poème dantesque. — D'où viennent-elles cependant ? Graf, un autre explorateur, qui n'a laissé en dehors de ses investigations que la littérature islamique, avoue son ignorance. C'est qu'en effet la littérature islamique est la seule qui les explique. La plupart de ces légendes, Vision de Tundal, Visions de S. Patrice, de S. Paul, d'Albéric, mettent les Justes, en attendant le jugement der-

[1] Voir exposé des vues de M. Asin, par A. Bellessort, *Revue des Deux Mondes,* 1[er] avril 1920.

nier, dans un lieu qui n'est pas le ciel théologique. D'où leur a pu venir cette idée, contraire à l'enseignement de l'Eglise? De l'Islam évidemment, qui suppose toujours que les âmes des justes, de la mort à la résurrection, résident en des lieux de délices dont la félicité ne se peut comparer encore à la gloire éternelle. La description de ces lieux de délices s'accorde avec les épisodes des légendes chrétiennes : y a-t-il un témoignage plus évident, se demande M. Asin, de leur origine extra-catholique ?

L'évidence n'est pas absolue. Car c'est du monde grec que cette idée erronée s'est répandue à travers certains milieux d'Eglise. Et ce ne peut guère être à l'Islam que les théologiens grecs l'ont prise. Elle s'est fait jour à la faveur des discordes entre Constantinople et Rome : des Orientaux alors, qui voulaient consolider le schisme en accentuant et multipliant les divergences doctrinales (comme ils n'ont cessé de faire depuis, et jusqu'à nos jours), mirent en avant l'idée que les Justes après leur mort demeurent dans un lieu de repos, sans qu'il leur soit permis de voir la face de Dieu avant le dernier jugement. Mais ceci est contre l'enseignement exprès des plus illustres Docteurs orientaux, S. Jean Chrysostome, S. Grégoire de Nazianze, S. Epiphane, et déjà, dès le IIIe siècle, d'Origène et de S. Grégoire le Thaumaturge, et, dès l'origine, des plus anciens textes liturgiques et des Actes des Martyrs [1]. L'idée cependant a fait son chemin ; elle a obscurci la vérité en quelques esprits, comme il arrive toujours, jusqu'à ce que, à la suite de l'incident soulevé par un sermon du pape Jean XXII, la doctrine catholique a été définie solennellement par son successeur Benoît XII, en 1336 (Denzinger, no 530). Et déjà cette doctrine était clairement formulée *(mox in cœlum recipi)* dans la Profession de foi proposée en 1267 par Clément IV à l'empereur grec Michel Paléologue et présentée par celuici à Grégoire X au IIe Concile œcuménique de Lyon en 1274.

D'où était venue aux Grecs cette idée? De la tradition rabbinique probablement. La vérité catholique est que, dans l'Ancien Testament, la vision béatifique était différée, pour les Justes, jusqu'à l'avènement du Christ et à la consommation de la Rédemption par la mort sur la croix : c'est pour libérer ces âmes et leur conférer la vision béatifique que le Christ descendit aux enfers le soir du Vendredi-Saint. — De là à conclure qu'il fallait retarder la possession de la vision béatifique non plus jusqu'au premier avènement du Christ, mais jusqu'à son second avènement et à la résurrection de la chair, il n'y avait, pour les Rabbins incrédules au Christ, qu'un pas à franchir [2]. Et c'est très vraisemblablement de cette tradition rabbinique que Mahomet s'est inspiré.

L'erreur, sur ce point précis, des légendes chrétiennes ne suppose donc pas nécessairement un emprunt à l'eschatologie musulmane.

Mais il y a, chez Dante, d'autres éléments qu'on ne rencontre que dans les légendes arabes, dans la multitude de légendes arabes qui ont essayé, à partir du IXe siècle, de nous décrire le voyage de Mahomet à l'Enfer et au Ciel. Entre les deux voyages les analogies sont extraordinaires. Tous deux commencent la nuit, au sortir d'un profond sommeil. Mahomet trouve son chemin barré par un lion et un loup ; Dante, par une panthère, une louve et un lion. Dante a Virgile ; Mahomet a Gabriel, qui se présente à lui sur l'ordre de Dieu ; Abulala nous montre, remplissant le même rôle, Jaitaor, le plus grand des génies. Les mêmes tumultes, les mêmes rafales de feu, les mêmes gémissements annoncent l'Enfer musulman et l'Enfer chrétien. A la porte de l'un comme de l'autre, des gardiens également irrités et féroces arrêtent les voyageurs. Un démon poursuit Mahomet avec un tison enflammé ; un démon noir, au VIIIe cercle, court sur Dante les ailes ouvertes, le pied léger, et armé d'un harpon. Des serpents pour torturer tyrans et usuriers dans l'Enfer musulman ; des serpents pour lier les mains, ceindre les reins et mordre les épaules des voleurs dans l'Enfer chrétien. Dans le cercle dantesque, un tourbillon emporte éternellement les adultères; Mahomet, lui aussi, a vu s'agiter des hommes et des femmes au milieu des flammes qui sortaient comme de la gueule d'un four : ils montaient et descendaient selon que l'ardeur du feu augmentait ou diminuait, et ce rythme incessant s'accentuait de leurs lamentations. — Dante entrant dans la ville infernale de Dité aperçoit « de chaque main » une vaste campagne, un immense cimetière, où les tombeaux, séparés par des flammes, se changent en lits de feu; tous les couvercles sont soulevés, et il s'en échappe de durs gémissements. Mahomet, lui aussi, a vu des plages où déferlait un océan de flammes et où des milliers de cercueils incandescents formaient une ville ardente. — Les usuriers musulmans, comme les tyrans dantesques, nagent à perdre haleine dans un lac de sang, vers une rive d'où les chassent les démons en leur jetant des pierres brûlantes. — Au VIIIe cercle de Dante, alchimistes et falsificateurs grattent furieusement avec leurs ongles la lèpre qui les recouvre et dont les croûtes tombent autour d'eux comme écailles de poisson : c'est le supplice des calomniateurs dans l'Enfer musulman.

Mêmes analogies dans le Purgatoire et dans

[1] Ce n'est donc pas seulement « depuis le Ve siècle, » comme écrit M. Bellessort, que « l'Eglise admettait les Justes immédiatement à la vision béatifique » : c'est depuis toujours.

[2] Dom Souben, *Théol. dogm.*, t. IX, p. 7-13. Souben rappelle que certains livres apocryphes étaient très lus dans les milieux chrétiens primitifs, — apocryphes qui très souvent étaient des écrits d'origine judaïque, modifiés ou simplement corrigés par des mains chrétiennes, — par exemple le *IVe Livre d'Esdras* qui conserva longtemps, jusqu'au IVe siècle, une partie au moins de son ancienne popularité et qui précisément nous parle des « greniers d'âmes » (IV, 35), c.-à-d. des demeures où les âmes des Justes attendaient la délivrance et la résurrection. — Mais ces idées, tout en circulant à fleur d'imagination en milieux chrétiens, n'ont jamais atteint les profondeurs de la conscience chrétienne : les martyrs ne cessent, devant leurs juges, de faire appel au bonheur éternel qui les attend immédiatement à la sortie de leur corps de mort, de même que leurs juges et les païens ne cessent de les en railler, railleries qui, elles aussi, sont un témoignage très explicite de la foi de l'Eglise.

l'Enfer de l'un et de l'autre. Sur les pentes du Purgatoire, au-devant de Dante comme de Mahomet se présente une vieille femme laide, mais dont la laideur se colore des couleurs de l'amour et qui chante à voix de sirène ; et Gabriel explique à Mahomet, comme Dante à Virgile, que cette vieille n'est qu'une allégorie des péchés du monde. — A l'entrée du Paradis, au-devant d'Abulala se présente une belle jeune fille que Dieu lui envoie et qui l'accompagne et lui chante toutes douces chansons, jusqu'à ce que tout à coup, sur les bords d'un fleuve tranquille, apparaît la bien-aimée du poète elle-même, au milieu d'un cortège de houris dont son éclat divin fait pâlir la beauté. A Dante aussi, au seuil du Paradis terrestre, apparaît dame Mathilde, chantant et choisissant les plus belles fleurs, et tous deux cheminent, chacun le long d'une des rives du fleuve, jusqu'à ce que tout à coup, dans un char triomphal, précédée d'un cortège mystique de jeunes dames et de vieillards, Béatrice descend du ciel. — Dans la peinture du ciel, épisodes et visions quelquefois presque identiques. Le même escalier monte, chez Mahomet, de Jérusalem au sommet des cieux ; chez Dante, du ciel de Saturne à la dernière sphère. Dante le gravit en moins de temps qu'on ne retire son doigt de la flamme, et Mahomet dans le temps qu'il faut pour ouvrir et fermer les yeux. — Dante, comme le musulman, rencontre Adam et lui demande quelle langue il parlait au Paradis terrestre. — L'âme, chez le musulman, est interrogée sur sa foi à l'entrée du Paradis ; de même, sur le seuil de la VIII^e sphère, S. Pierre, ou plutôt la lueur qui est S. Pierre, dit à Dante : « Explique-toi, bon chrétien : quelle est ta foi ? » — Mahomet voit un ange gigantesque en forme de coq qui remue les ailes en chantant des hymnes, et il voit encore d'autres anges dont chacun représente un amalgame infini de visages et d'ailes : Dante fond ces deux visions pour nous montrer, dans le ciel de Jupiter, un aigle formé par des myriades d'âmes saintes resplendissantes de lumière. — A la dernière étape, mêmes éblouissements chez les deux voyageurs, et même impuissance à les traduire...

On pourrait allonger cette liste indéfiniment. Ces quelques exemples suffisent [1]. Ils montrent de quelle nature sont les emprunts de Dante (si emprunts il y a). Ce sont emprunts tout extérieurs, purement formels. Il y a, chez ces Arabes, de riches imaginations, mais vides ; il y a, chez Dante, la plénitude de la pensée. Il a pu prendre à ses devanciers des détails matériels, assez pittoresques, mais qui n'ont été pour lui qu'un cadre où il a serti toute la richesse du dogme chrétien. Toute la précision de la morale chrétienne aussi : car, chez les Arabes, on ne trouve pas, entre le châtiment et la faute, ces adaptations si justes et si saisissantes qui sont une des splendeurs du poète florentin. Dante a rendu à la culture chrétienne des éléments artistiques et mystiques qui lui appartenaient et que l'Islam tenait de ses origines judaïques et chrétiennes. Il a « rechristianisé des conceptions qui avaient perdu leur extrait de baptême et jusqu'au souvenir de leur origine » (Bellessort).

Ce n'est pas seulement la splendeur de la pensée philosophique et théologique qui est la gloire personnelle de Dante ; c'est la splendeur proprement poétique aussi. Rien ne fait éclater l'originalité du génie comme la comparaison entre son texte et ses sources. Dante, écrit Bellessort, « ne m'a jamais paru plus grand artiste que là où je pouvais croire qu'il avait été directement touché par le texte arabe. Comme il le transfigure dans les familiarités fulgurantes de son imagination ! » — M. Asin, de son côté : « La gigantesque figure de l'inspiré florentin ne perd pas un pouce de sa grandeur sublime » ; mais M. Bellessort formule un desideratum très juste : c'est qu'après nous avoir montré ce que Dante doit aux musulmans, il nous eût mieux dit ensuite quel usage il a fait de ses emprunts :

> son réalisme sobre et pathétique, la vie personnelle dont il anime les allégories, et surtout cette sensibilité si frémissante qu'à chaque instant, dans l'indignation, dans la pitié, dans l'espoir ou dans l'extase, son cœur menace de se briser. On ne pleure pas, on ne s'évanouit pas, on ne tombe pas comme un corps mort dans les légendes musulmanes. Mahomet, à côté du pèlerin de Florence, me produit l'effet d'un homme sec et pauvre. De tous les passages des auteurs musulmans que M. Asin a cités, et dont plusieurs sont fort beaux, pas un ne m'a donné l'émotion dont m'étreignent deux vers de Dante.

III. — Au surplus rien ne prouve, d'une façon certaine, que Dante ait même connu toute cette littérature d'imagination musulmane. Toutes ces ressemblances, qui parfois vont jusqu'à l'identité, créent sans doute « les présomptions les plus fortes, dit M. Bellessort, mais non pas une entière conviction. Un même sujet doit forcément suggérer à de grands poètes des développements similaires, et amener entre eux des rencontres qui nous émerveillent... Que de fois, devant les nombreuses références que nous entassons sous les vers d'un poète, j'ai pensé que, si ce poète ressuscitait, il serait bien surpris qu'on lui prêtât une si vaste mémoire et qu'on découvrît chez lui le souvenir d'ouvrages qui étaient peut-être dans sa bibliothèque, mais qu'il n'avait pas lus ! »

Or, nous ignorons même comme était composée la bibliothèque de Dante. Et M. Asin, quand il entreprend d'établir que Dante a connu les sources musulmanes, n'arrive qu'à des conjectures, qui

[1] Il y a de ces rapprochements dont la portée est nulle. Par exemple, on a noté que, chez Dante comme chez les Arabes, sont mentionnés quatre états de l'âme après la mort : Enfer et Ciel, Purgatoire et Limbes. Dante n'avait pas besoin de la théologie musulmane pour savoir cela. Il expose la théologie chrétienne, simplement. Là où Algazel nous montre le Purgatoire ouvert à tous les pécheurs s'ils ont conservé la foi, Dante, orthodoxe, n'y introduit que les pécheurs coupables de péchés véniels ou ceux dont les péchés mortels ont été absous, encore que non expiés complètement. — Les points de contact entre l'une et l'autre théologie n'ont rien de surprenant, puisque l'Islam, comme le dit M. Asin, n'est qu'un fils bâtard du Mosaïsme et de l'Evangile, ou, selon le mot de S. Jean Damascène (qui vivait au VIII^e siècle, † vers 756, — Mahomet † 632, — et qui connaissait son Islam en perfection), une hérésie chrétienne où l'on nie la Trinité et la Divinité de Jésus-Christ.

d'ailleurs sont fort plausibles, et surtout très intéressantes, et méritent d'être retenues (toute question de critique dantesque mise à part), à cause des jours qu'elles nous ouvrent sur la diffusion de la littérature et de la civilisation de l'Islam dans le bassin méditerranéen occidental.

L'Islam, après ses premières conquêtes en Asie, s'était rapidement étendu dans l'Afrique du Nord, dans le midi de l'Italie et de la France, en Espagne, aux îles Baléares et en Sicile, pendant que ses caravanes, partant de la région caspienne, portaient son commerce dans les pays russes, scandinaves et anglo-saxons. La Sicile fut presque entièrement islamisée. Palerme, au XII^e^ siècle, avait 300 mosquées, plus 200 dans ses faubourgs. Sur ses ruines grecques, carthaginoises, romaines, byzantines, deux ou trois civilisations vécurent sans se confondre, mais sans se heurter ; et la plus séduisante (et, sur bien des points, la plus raffinée) était la musulmane. Musulmans, Grecs, Latins, avaient appris à se tolérer. On rédigeait les actes publics dans les trois langues. La chancellerie, la monnaie, les finances, les gardes, les chambellans, étaient d'origine musulmane. La poésie, la science, la médecine, l'astrologie parlaient arabe. La cuisine était arabe. La toilette des femmes chrétiennes était arabe, et celle des hommes souvent aussi, à commencer par le roi, qui s'habillait à l'orientale et sortait sous le même parasol de gala que les califes égyptiens... Et ce fut bien pis encore quand la couronne passa à Frédéric II, roi de Sicile par droit de naissance et empereur élu d'Allemagne (en 1212, à dix-huit ans), le César mécréant qui mettait sur le même pied « les trois imposteurs, Moïse, Jésus et Mahomet » (avec une préférence affichée pour Mahomet), grand connaisseur et fauteur de la philosophie arabe et de tout ce qui venait de l'Islam.

Tolède, beaucoup plus encore que Palerme, était un centre de culture islamique. Dans la I^re^ moitié du XII^e^ siècle, la ville à peine arrachée aux musulmans (et dès lors capitale de la Castille), l'archevêque Raymond, Grand Chancelier de Castille, fait traduire les ouvrages les plus célèbres de l'Islam, sciences et philosophie. Et ces traductions se répandent avec une rapidité dont nous n'avons pas idée : « Tel ouvrage composé au Maroc ou au Caire, dit Renan, était connu à Paris et à Cologne en moins de temps qu'il n'en faut de nos jours à un livre capital de l'Allemagne pour passer le Rhin. » Et Renan ajoute : « L'histoire littéraire du Moyen Age ne sera complète que lorsqu'on aura fait, d'après les manuscrits, la statistique des ouvrages arabes que lisaient les docteurs du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle » : à preuve, le livre de M. Asin.

Est-il vraisemblable que Dante soit resté à l'écart de cette littérature orientale dont son époque était si férue ? Dante, avec cette curiosité universelle, avec « cette passion de tout savoir qui le poussait à chercher jusqu'aux dogmes des Tartares et des Sarrasins » ? (Ozanam, t. V, p. 468). Dante a eu pour maître Brunetto Latini, un des personnages les plus considérables de l'Italie du XIII^e^ siècle († 1294), homme politique et érudit encyclopédique. Brunetto connaît Tolède, où le gouvernement guelfe de Florence l'a envoyé en mission politique (en 1260) pour demander au roi Alphonse X de Castille (élu empereur d'Allemagne) son secours contre les Gibelins de Manfred ; il est islamisant de marque ; et son grand ouvrage, son *Trésor* (sorte d'encyclopédie à l'usage des gens du monde), rédigé en France (et en français) où le triomphe du parti Gibelin l'a contraint de chercher uu refuge, est chargé de science et de philosophie arabes (Margerie, t. I, p. 117).

Dante a donc connu la civilisation arabe. Non seulement il l'a connue, mais il ne lui a pas été antipathique. S'il damne Mahomet, c'est non pas comme fondateur de religion, mais comme semeur de schisme et de discorde ; et il le met à côté d'autres fauteurs assez insignifiants de scissions religieuses et civiles : « Mahomet, dit M. Asin, n'est pas pour Dante celui qui a nié la Trinité et l'Incarnation, mais le Conquérant qui a rompu les liens de la fraternité entre les hommes. » — Et il place, non plus en enfer, mais aux Limbes, le sultan Saladin et les deux philosophes Avicenne et Averroès, celui, dit-il, « qui fit le grand Commentaire » (d'Aristote).

On a allégué encore qu'il réhabilite Siger de Brabant, qu'il l'exalte au rang des docteurs, qu'il lui fait place, dans la sphère du Soleil, aux côtés de S. Thomas, de S. Bède, de S. Isidore, de S. Denis l'Aréopagite, etc., qu'il se le fait présenter par S. Thomas dans les termes les plus élogieux (*Paradiso,* X, 133-138). Mais Siger avait probablement été son maître à Paris, dans cette célèbre rue du Fouarre dont il fait mention expresse, *nel vico degli strami.* Et, si Siger fut poursuivi comme hérétique averroïste en 1277, il paraît certain aussi qu'il finit par devenir thomiste zélé († 1284, en Italie) et grand ami de ces moines dont il avait été à Paris le pourfendeur fougueux aux côtés de Guillaume de Saint-Amour.

Tout cela, ce sont questions intéressantes pour l'histoire littéraire du moyen âge, mais qui ne touchent en rien au problème des sources poétiques de Dante. Dante a pu être très au courant de la philosophie arabe ; mais rien n'établit qu'on en puisse dire autant de la poésie arabe.

IV. — M. Asin a prétendu encore retrouver chez Abenarabi la conception dantesque de l'amour et de la femme, — chez cet Abenarabi que Dante regrette, nous dit-on, de ne pas voir au Paradis, dans la sphère du Soleil (mais, s'il le regrette, c'est un regret qu'il lui était bien facile de s'épargner, puisque c'est lui qui est l'unique distributeur des places, en son Paradis comme en son Enfer).

Dante n'a eu nul besoin d'Abenarabi pour se former son idéal de l'amour et de la femme. Sur ce thème, nous avons, depuis l'an dernier, un ouvrage d'une érudition aussi totale que fine et pénétrante, **Les Béatrices,** par Robert de Labusquette (gr. in-8

de x-814 p., 30 f., Paris, Aug. Picard, 1920). L'auteur était, hier encore, un inconnu; il n'a jamais eu cure des cercles ou des cénacles officiels; il a travaillé dans l'obscurité, et ce n'est que sur sa tombe que se lève la gloire: c'est à une main amie que nous devons la publication de ce livre, son livre unique, qui représente vingt-cinq années de recherches et d'études. Né à Agen en 1866, fils d'un président de Chambre à la Cour d'Appel, docteur en droit en 1890, reçu ensuite parmi les premiers au concours des Affaires Etrangères, il est nommé attaché d'ambassade à Rome (1891), secrétaire ensuite (1894), donne sa démission en 1896, parce qu'on lui assigne un poste lointain et moins propice aux études qui l'absorbent de plus en plus; se marie, se fixe à Pau, dans le manoir de son épouse; engagé volontaire en 1914, est envoyé, comme capitaine de réserve, sur le front de l'Aisne; réexpédié à l'arrière à la suite d'une fracture de la jambe, harcèle les bureaux jusqu'à ce qu'il obtienne son retour au front; passe dans la boue des Flandres le rude hiver 1915-1916, et meurt d'une pneumonie double (juillet 1916) à l'hôpital de Rozendaël, peu de minutes après s'être fait relire une page de saint Jean.

Ce n'est pas à Dante seulement et à Béatrice qu'il s'attache; c'est, comme le dit son titre, aux Béatrices. Son livre est un exposé, aussi complet qu'original, de l'idéal que le moyen âge poétique se fit de l'amour et de la femme. En trois parties il étudie : 1° *l'amour et la femme en Occitanie,* ou pays de langue d'oc, p. 5-217; — 2° *l'amour et la femme en Toscane,* p. 219-573; — 3° *les femmes de Dante,* p. 575-801.

Après deux graves chapitres (mais d'ailleurs tout est grave dans ce livre : alors même que ses héros s'oublient aux enfantillages les plus romanesques, c'est toujours d'un œil grave que M. de L. les contemple, et ce sont choses graves en effet; même ce qui semble enfantillage ridicule est, en pareille matière, de conséquence, — et de conséquences éternelles), — après deux graves chapitres préliminaires donc sur la chevalerie et la condition juridique des femmes au moyen âge, M. de L. est en plein dans son sujet. Tout est amour, Dieu a tout créé par amour. L'amour est le moteur du monde. Même la haine est amour. Dieu, qui est l'Amour, est aimé par toute la nature, même par les pécheurs, qui aspirent à lui quand ils croient le haïr. L'amour est l'universelle marée qui emporte dans son flot l'esprit comme la matière. Descendu du ciel, l'amour y remonte par l'immense désir des créatures qui ont soif du Créateur pour se fondre en lui. Il est la fin en même temps que la cause; il est le cycle admirable dont la révolution ne s'arrêtera jamais : l'éternité, ce sera l'amour toujours.

Tout est amour et rien n'est amour. Tout le monde cherche l'amour, et personne ne le trouve. C'est que le tout est de le chercher où il est. Il y a une science de l'amour. Les Saints la possèdent; mais les héros de notre auteur, les troubadours, les poètes du *stil nuovo* ne sont pas des Saints. Ils ne sont pas tous non plus, ou pas toujours, des paillards. Ils ont un idéal. Ce qu'ils cherchent dans l'amour, ce n'est pas la possession physique (nous ne sommes plus au temps de Théocrite ni d'Ovide). Ils croient vraiment tendre à la perfection, à une certaine perfection humaine. Si l'amour leur semble de si haut prix, c'est parce qu'il met en œuvre toutes les ressources de l'homme; il est inspirateur de vaillance, d'endurance, de tous les renoncements, de toutes les vertus.

L'amour, dit Pons de Capdeuil, rend gai et courtois, doux *(humil)* et fier. L'amour est la source de tous les autres biens. Celui qui en est digne devient mille fois meilleur à la guerre et à la cour, en largesse et en valeur; c'est pourquoi j'ai mis tout mon cœur à aimer, et, comme j'ai bon espoir qu'il m'élève, je ne fais pas attention aux chagrins et aux douleurs qu'il me cause...

Riquier : Il ne peut y avoir de vraie paix sans amour, car d'amour viennent loyauté, jugement et droiture, *paix et pardon des offenses...*

Ermengau (qualités de l'amant) : largesse, hardiesse, courtoisie, bonté *(humilital)*, galanterie, allégresse, *mesure,* bonne éducation, prouesse, empire sur soi, *patience, jugement,* savoir, sagesse, bon cœur et secret.

Brév. d'Amour : L'Amour rend preux, doux *(humil)*, de bonne manière, joyeux, agréable avec les femmes, généreux, bien élevé, sage, courtois, hardi, *avec grande volonté de bien faire et d'éviter le mal...* L'amour rend l'orgueilleux modeste, le lâche courageux, le paresseux actif, le sot sage, le hâbleur véridique, le méchant miséricordieux, le querelleur patient, etc...

Tous à l'envi, ils chantent dans l'amour « un frein contre les vices et un sentier charmant vers les vertus », dit le moine de Montaudon. — Illusions que tout cela? Evidemment. Un « sentier » qui n'est que « charmant », où tout n'est que charme, ne conduira pas à une vertu bien solide. Et contre le vice il peut arriver que l'amour, un grand amour, soit un jour, en telle circonstance donnée, un « frein », frein de nature sensible, donc éphémère. L'amour dont il est question ici, phénomène de sensibilité, ne saurait être créateur d'énergie volontaire. Ses coups d'ailes vers le bleu ne sont que manœuvres diaboliques, qui préparent les effondrements. Effondrements à longue échéance? Peut-être; mais alors ce sera tant pis, parce que, plus longtemps l'âme se sera laissé amollir à ces délices et déformer à ces illusions, plus la faute sera irrémédiable et risquera de la laisser dans un état de prostration où il semble que la grâce divine ne trouve plus d'énergies à mettre en œuvre.

Nos troubadours ont-ils été dupes de leurs théories? Quelques-uns, c'est possible. — « La volupté est l'ennemi de l'amour, disent-ils; l'amour charnel dure peu, l'amour pur ne cesse de croître... » D'où devoir pour la dame de faire languir son adorateur. Mais en ceci même, on flaire un calcul machiavélique, qui peut n'être pas conscient, mais qui en tous cas n'a rien à voir avec la vertu... C'est en application du même principe qu'ils disent encore que l'amour, leur amour, est incompatible avec le mariage : il se superpose, ou se juxtapose

à l'amour conjugal (et aussi aux amours extra-conjugales) : la chair d'un côté, et de l'autre, l'imagination et la sensibilité : il y a là une dissociation qui n'est pas impossible. Dante n'a pas été (ni songé à être, semble-t-il) l'amant de Béatrice; mais il avait d'autres maîtresses. Il a vécu de l'amour idéal de Béatrice (entre elle et lui, il n'y eut jamais de conversation : uniquement la banale politesse du salut); il en a vécu même après la mort de Béatrice († 1290 ; Dante avait vingt-cinq ans; elle était d'ailleurs mariée); bien plus, c'est surtout après cette mort qu'il en a vécu. Il lui avait voué un amour trop irréel pour n'être pas gêné en une certaine mesure par la réalité de l'existence de l'objet aimé. Béatrice morte, les chimères du poète, que les faits ne viennent plus démentir, prennent un libre essor. Il n'avait pas été aimé par elle en ce monde; il décide qu'elle l'aime du haut du ciel : qui lui aurait prouvé le contraire? Elle « descend dans son âme » (sonnet *Era venuta)*. C'est elle qui le prend en pitié dans ses égarements; c'est elle qui organise son voyage outre-tombe pour lui inspirer une terreur sainte de l'Enfer et l'orienter vers le chemin du salut; c'est elle qui, avec la permission divine *(Purg.*, xxx, 139), va trouver Virgile dans le Limbe et le décide, *par son amour et par ses pleurs,* à servir de guide à Alighieri. Virgile accompagne Dante à travers les cercles et jusqu'au sommet du Purgatoire. Alors apparaît Béatrice : Virgile sait que sa tâche est terminée, et s'évade silencieusement : c'est que Virgile est la personnification de la raison, et que la raison ne peut pénétrer dans le ciel, où Dante va être guidé par Béatrice, personnification de la science sacrée. La science sacrée mène dans le ciel; elle ne mène pas jusqu'à Dieu, jusqu'à la contemplation : pour cette suprême étape, Béatrice appelle S. Bernard *(Parad.*, xxxi, 56 sqq.) et disparaît à son tour devant S. Bernard, comme Virgile a disparu devant elle.

Nous voici loin des troubadours, loin des chantres toscans du *stil nuovo*. C'est qu'en effet Dante est loin, très loin de tout ce monde-là, si loin qu'il n'y a plus de terme de comparaison possible. Il est presque aussi loin des troubadours que des devanciers arabes qu'on a cru lui trouver. — Tantôt je faisais allusion à ceux des troubadours qui ont pu être dupes de leurs théories, et qui n'en sont pas plus inoffensifs pour cela, bien au contraire. Mais nombre d'entre eux n'ont pas élu domicile dans ces nuées et ont été de terribles réalistes. M. de Labusquette se défend de les citer trop longuement; mais ce qu'il en donne suffit, et au delà. Son livre est un répertoire unique pour l'étude de cette branche de la littérature médiévale, pour l'étude de l'histoire même de la civilisation. Il sera une mine pour les psychologues aussi, et pour les moralistes, au chapitre des illusions, — pour les historiens encore du romantisme. Le romantisme, ce fut la divinisation de l'amour. C'est une des tares les plus répugnantes du romantisme que cette manie incessante de mêler, de confondre la religion et l'amour, de chercher Dieu dans l'amour, dans les plus basses réalités de l'amour. *Nihil sub sole novum.* Le romantisme n'a rien inventé; les poètes amoureux du moyen âge portaient jusque dans leurs égarements un souci d'idéalisme que ne connut pas l'amour païen, l'amour à la Théocrite, à la Ovide, mais ils n'en étaient pas moins les héritiers de la tradition païenne, — d'une tradition humaine vieille comme le péché originel : l'homme, dès qu'il tourne le dos à Dieu, a toujours eu la rage de diviniser ses passions.

V. — M. Asin nous a donné encore, depuis, *Los precedentes musulmanes del Pari de Pascal* (in-8 de 65 p., Santander 1920). Il a retrouvé le Pari de Pascal chez Ali, dans la maxime souvent citée : — « Si ce que tu dis est la vérité, est-il répondu à l'adversaire incrédule, nous nous sauverons tous deux; mais dans le cas contraire, je serai sauvé, et toi, tu te perdras ». — Maxime paraphrasée par Abulala en quatre vers : — « Astronome et médecin prétendez tous deux que les morts ne ressuscitent point; moi, je vous dis : Si ce que vous dites tous deux est assuré, je n'ai rien à perdre; mais, si ce que je dis est la vérité, c'est vous qui perdrez ». — Maxime qui ensuite, au xi[e] siècle, sous la plume d'Algazel, le grand apologiste de l'Islam, devient, et à plusieurs reprises, l'objet de développements importants.

Non que M. Asin songe à faire honneur de cette idée à l'Islam. L'idée est antérieure à l'Islam : M. Asin l'a trouvée dans l'apologiste chrétien Arnobe (commencement du iv[e] siècle, — le maître de Lactance); et elle est en germe dans les enseignements de l'Evangile sur les rapports entre la vie présente et la vie future. — Mais, sous sa forme de pari, Pascal l'a-t-il prise des Arabes?

La tentation était naturelle, dit M. Cavallera, de chercher s'il y a eu directement ou indirectement influence d'Algazel sur Pascal. Sagement, M. Asin, tout en rappelant quelques faits bien établis, comme l'utilisation du *Pugio fidei* de Raymond Martin et les travaux de Pococki et d'Herbelot, dont Pascal a pu avoir connaissance, conclut à l'impossibilité actuelle d'asseoir une opinion ferme. En effet, la matière est une de celles où les analogies sont comme intrinsèques au sujet et peuvent être de simples coïncidences dues à la réflexion personnelle. D'autre part, l'histoire des idées est encore trop peu avancée... Si l'on veut faire l'histoire de la doctrine du *pari* d'Algazel à Pascal, c'est beaucoup moins chez les théologiens de profession que chez les auteurs ascétiques qu'il faut chercher et dans des livres comme celui de Nieremberg, *De la diferencia entre lo temporal y lo eterno,* assez lu encore de nos jours. Peut-être des recherches de ces côtés permettront-elles de combler le vide énorme qui, du xii[e] au xvii[e] siècle, apparaît seul actuellement... *(Bulletin de Litt. ecclésiastique* de Toulouse, mars-avril 1921).

Le « vide énorme » serait vite comblé si toutes les « paroles gelées » qu'imagine Rabelais se mettaient à ressusciter à nos oreilles, comme elles nous seront représentées dans la vallée de Josaphat. Le pari, c'est un de ces dilemmes qui sont familiers à tous les prédicateurs, à toutes les âmes

chrétiennes. Pascal a eu le mérite de l'exprimer avec une puissance dialectique qui n'est qu'à lui [1] ; mais il n'a pas eu à l'inventer, non plus que La Fontaine n'a eu à inventer le sujet de ses fables. M. Asin l'a retrouvé encore chez deux écrivains qui sont du siècle de Pascal, mais ses aînés, l'apologiste Silhon (né vers la fin du xvie siècle et † 1667, qui a publié ses premiers volumes d'apologétique en 1626, — Pascal né 1623) et le jésuite Antoine Sirmond (né 1591, † 1643, neveu du célèbre érudit Jacques Sirmond, jésuite également, 1559-1651). Et Henri IV n'eut pas besoin des Arabes, ni non plus de la littérature apologétique (qui ne devait pas lui être des plus familières), pour formuler à son tour une manière d'argument du Pari, le jour où ses théologiens calvinistes durent confesser qu'il n'était pas impossible de faire son salut dans la religion catholique : — Alors, dit le roi, je me fais catholique, puisqu'il est hors de toute controverse que je puis trouver la voie du salut dans leur Eglise, tandis que dans la vôtre c'est controversé, et nié par une partie considérable des chrétiens.

VI. — **Avignon au xve siècle,** par L.-H. Labande, Conservateur des Archives du Palais de Monaco et Correspondant de l'Institut (gr. in-8 de xxxi-723 pages et 4 planches hors texte, 50 f., Paris, Aug. Picard), fait partie de la Collection des *Mémoires et documents historiques* publiés par ordre du Prince de Monaco. C'est Avignon, non pas tout le xve siècle, mais la seconde moitié seulement, soit, exactement, de 1464 à 1503, la quarantaine d'années qui se sont écoulées entre la mort (1464) du cardinal de Foix, légat pontifical en Avignon, et l'élévation du légat Julien de la Rovère au Souverain Pontificat sous le nom de Jules II en 1503. M. Labande délimite ainsi son sujet, parce que les événements accomplis au xve siècle avant l'arrivée du cardinal de Foix se rattachent trop intimement au Grand Schisme, à l'occupation d'Avignon par Benoît XIII et ses partisans : le récit n'en peut être séparé de l'histoire du xive siècle. Quant à la légation elle-même de Pierre de Foix, elle a fait l'objet d'une thèse présentée à l'Ecole des Chartes en 1912 par M. François Baron.

Et c'est non pas l'Avignon littéraire, artistique ou économique que M. Labande veut faire revivre ici ; c'est l'Avignon politique.

Mais l'Avignon politique d'alors, c'est l'Etat pontifical. Avignon et le Comté Venaissin appartiennent au Saint-Siège depuis le xiiie siècle ; mais, depuis 1348, la ville d'Avignon, distraite du reste du domaine pontifical, constitue à elle seule un Etat particulier, resserré entre 1o le comté Venaissin (qui appartient au Pape, en droit depuis 1229, en fait depuis 1274), 2o le comté de Provence (où régnait René d'Anjou, roi de Sicile), et 3o le Languedoc, terre de France [1]. Et officiers du roi de France ne sont pas moins âpres que les officiers du roi René à essayer sans cesse d'empiéter sur le domaine pontifical : ce sont des conflits perpétuellement renaissants, les frontières sont en ce temps-là si peu précises ! Les officiers royaux du Languedoc ont réussi à étendre leur juridiction sur les terres languedociennes de la rive droite qui jusque-là avaient été reconnues comme faisant partie du *districtus* de la cité ; bien plus, ils ont émis la prétention que le lit du Rhône, jusques et y compris la rive gauche touchant les murs d'Avignon, appartient au roi.

Le roi voit dans Avignon une position temporelle de premier ordre ; il ne veut pas que l'Etat pontifical devienne un foyer d'opposition, serve de refuge à ses ennemis ; il tient absolument à ce que le légat soit un personnage en qui il puisse mettre pleine confiance. Et Avignon, du point de vue spirituel, n'a pas une moindre importance aux yeux des Papes : Avignon a été le siège de la papauté avignonaise, au temps du Grand Schisme. Et le Schisme, dans nos livres d'histoire, prend bien fin par l'élection de Martin V, en 1417 ; mais, dans la réalité des choses, la paix n'a pas été instantanée ; les papes du xve siècle ont vécu dans la crainte perpétuelle de menaces de schisme ; il ne faut pas qu'Avignon puisse redevenir un gage aux mains de futurs fauteurs de troubles, comme il l'a encore été aux mains du Concile de Bâle : le légat pontifical, Pierre de Foix, a dû employer la force, en 1433, pour entrer en Avignon et en chasser le cardinal Carillo, que les Bâlois avaient investi du vicariat de l'Eglise.

La question d'Avignon n'était donc pas, pour la Papauté, d'intérêt purement temporel, comme le répètent les esprits superficiels. Ce cardinal Pierre de Foix n'était pas l'idéal de l'homme d'Eglise ; toutefois, moyennant des ménagements, quatre Papes successifs (Eugène IV, Nicolas V, Calixte III, Pie II) surent l'utiliser au mieux des intérêts de l'Eglise. Il fut légat plus de trente ans. Au début de l'année 1464, sa santé ébranlée laissait prévoir une mort prochaine (il avait 77 ou 78 ans) ; et Pie II se préoccupait de la question du successeur. Mais Louis XI avait l'œil aussi. Il n'attendit pas que la succession fût ouverte, et présenta le petit-neveu du cardinal ; mais ce n'était qu'un adolescent (né 1449), et Pie II était assez avisé pour comprendre que sous son nom c'est le roi de France qui gouvernerait. Il refusa. Louis XI présenta son beau-frère Jean-Louis de Savoie, évêque de Genève, et essuya un nouvel échec, ce prélat n'étant guère plus âgé que le premier candidat (né 1447). Pie II avait usé cependant de grands ménagements, s'engageant même à nommer un prélat français : il ne voulait pas tendre à l'excès les rapports avec la France, où il était toujours menacé de voir rétablir la Prag-

[1] Nulle part n'est utilisée la comparaison empruntée par Pascal aux jeux de hasard et au calcul des probabilités. — Voir le *Pari* dans l'édition V. Giraud des *Opuscules choisis*, p. 73-79. — L'édition Brunschvicg insère le *Pari* dans les *Pensées*, à la suite de la série III (t. xii, xiii et xiv du *Pascal* des *Grands Ecrivains de la France).*

[1] Depuis l'acquisition de Montpellier par nos rois (1343) et la cession définitive du Dauphiné l'année suivante, le territoire royal enveloppe Avignon au N., à l'O. et au S.-O. — A l'extinction de la seconde maison d'Anjou, en 1481, c'est la Provence elle-même qui passera à la France.

matique Sanction. Cette Pragmatique ne cessa d'être un terrible atout dans le jeu diplomatique de Louis XI. Et tout de suite, malgré la condescendance du Pape, il la remit en vigueur (19 juin 1464), défendant d'user des grâces expectatives obtenues de Rome.

Pie II mourait deux mois après, 15 août 1464, et était remplacé, le 30, par Paul II. Celui-ci notifie immédiatement que, pas plus que son prédécesseur, il n'entrera dans les vues du Roi. La mort du légat Pierre de Foix, escomptée depuis si longtemps, arrive enfin le 13 décembre suivant. Son neveu retire sa candidature. Le Pape désigne, sans le nommer encore formellement, Alain de Coëtivy, qui est déjà évêque d'Avignon. Mais celui-ci, autrefois légat en France, a dû intervenir dans les conflits entre Charles VII et son fils (le futur Louis XI). Louis XI voit en lui un ennemi personnel ; et, malgré les terribles embarras que lui cause la Ligue du Bien public durant le printemps et l'été de 1465, il fait porter au Pape son refus de reconnaître Alain comme légat. D'autre part, le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire (il ne succèdera à son père qu'en 1467, mais c'est lui déjà qui est tout, qui est chef de la Ligue du Bien public et qui dicte au roi les dures conditions du traité de Conflans), a son candidat pour Avignon ; mais Paul II l'éconduit comme il a éconduit les candidats du roi de France... Louis XI cependant a subi (octobre 1465) les exigences des Ligueurs du Bien public (traités de Conflans et de Saint-Maur). Il n'a plus maintenant qu'un souci : mettre la division parmi ses ennemis d'hier. Un des plus ardents a été son beau-frère, Jean II, duc de Bourbon. Il se l'attache en lui conférant une lieutenance générale sur une bonne douzaine de duchés ou de comtés (nov. 1465), en attendant le gouvernement de Languedoc pour l'année suivante. Ce duc Jean a un frère Charles qui a été élu archevêque de Lyon en 1444 (à onze ans), qui est de mœurs peu ecclésiastiques, mais qui est de sens politique très avisé : il ferait un parfait légat en Avignon : c'est lui qui va être désormais le candidat de Louis XI. Louis XI l'envoie à Rome en ambassade, avec d'autres prélats (nov. 1466). Paul II comprend que jamais Alain de Coëtivy ne sera agréé du roi ; lui, de son côté, ne veut pas davantage de Charles de Bourbon. Il décide de maintenir le *statu quo* tant qu'il lui sera impossible de nommer un candidat dévoué entièrement à l'Eglise : Avignon reste placé sous un simple gouverneur intérimaire.

Paul II, en 1471, était probablement sur le point de céder, le roi lui ayant fait serment qu'il veillerait à ce que son cousin Charles n'exerçât son gouvernement que tant qu'il en aurait permission du Saint-Siège : au premier ordre du Pape, il abandonnerait ses fonctions sans difficulté (ceci était le grand point aux yeux du Pape, qui redoutait de ne pouvoir se débarrasser, le cas échéant, d'un légat nommé dans de telles conditions). Mais Paul II mourut cette année 1471, le 26 juillet. Le 9 août, un nouveau Pape était élu, François de la Rovère, qui prit le nom de Sixte IV. Les négociations reprennent. Des deux côtés on brûle d'arriver à un accord : le Pape annonce tout de suite son grand plan de croisade contre les Turcs, qui comporte évidemment la paix entre les princes chrétiens ; et le Roi compte utiliser le Pape pour 1° briser les ambitions du duc de Guyenne son frère et de Charles le Téméraire et empêcher le mariage du premier avec la fille unique du second, et 2° pour régulariser la situation de l'Eglise de France (imbroglio créé par la Pragmatique) et établir un Concordat. Sixte IV nomme légat, pour la prédication de la croisade en France et en Angleterre, le vénérable cardinal Bessarion, patriarche de Constantinople (alors probablement plus qu'octogénaire). Bessarion arrive en France porteur de la Bulle qui confère à Charles de Bourbon la légation d'Avignon (juillet 1472).

Charles de Bourbon était homme d'Etat plus que d'Eglise. Il ne tarda pas à encourir le mécontentement des Avignonais, cependant qu'il ne justifiait que trop la défiance persistante du Saint-Siège à son égard. On le vit arrêter au passage (1474) un envoyé du roi de Naples au roi d'Aragon, saisir les instructions dont il était porteur et les communiquer à Louis XI (alors en guerre avec l'Aragon) : c'était une violation flagrante de la juridiction papale, et aussi des privilèges de la ville. Louis XI, qui ne doutait de rien, alla jusqu'à réclamer l'envoi du prisonnier et sa remise à la justice royale : il ne paraît pas que Charles de Bourbon ait osé le faire ; mais on l'accusait ouvertement de négocier avec Louis XI la remise d'Avignon à la couronne de France. Sixte IV dut prendre diverses mesures contre lui et restreindre, par une série de Bulles, ses pouvoirs de légat, jusqu'à ce que, en février 1476, il le révoqua de sa légation et nomma à sa place son neveu le cardinal Julien de la Rovère (le futur Jules II) [1]. Les gens de Charles de Bourbon refusèrent d'évacuer le palais apostolique ; il fallut procéder à un siège en règle ; le cardinal organisa un blocus sévère. Mais de son côté le roi ne restait pas inactif, et fit envahir le Comtat par son armée. Charles de Bourbon rentra triomphale-

[1] *Curriculum vitæ* de Jules II : né 5 décembre 1445 ; entré probablement dans l'Ordre de St-François, mais sans grande vocation et avec le seul désir de bénéficier de l'influence de son oncle (le futur Sixte IV), alors Général des Frères Mineurs ; évêque de Carpentras (octobre 1471), deux mois après l'élection de Sixte IV ; cardinal le 15 décembre de la même année ; transféré à l'évêché de Lausanne le 31 janvier 1472 ; administrateur des diocèses de Messine et de Catane le 13 janv. 1473 ; évêque d'Avignon le 23 mai 1474 (il gardera cet évêché jusqu'à son élévation à la Papauté) ; évêque de Coutances le 15 juillet 1476 (il le céda l'année suivante à son neveu), de Viviers le 3 déc. 1477 (pour 7 mois seulement), de Mende le 3 juill. 1478 (le cède en 1483 à un autre neveu), de Bologne le 3 nov. 1483 (le garde jusqu'en 1502) ; administrateur des diocèses de Lodève (1488) et de Savone (1499, évêché qui passe en 1502 à son neveu) ; évêque de Verceil en 1502. Il obtint successivement aussi les évêchés cardinalices de Sabine (1479) et d'Ostie (1483), le titre cardinalice aussi des Saints-Apôtres (1474). Ajoutez quantité d'abbayes : pour la France seulement, citons celles de St-Paul de Verdun et de Bonnevaux au dioc. de Poitiers, résignées en 1473 moyennant pension sur chacune ; de Luxeuil, résignée 1474 moyennant pension ; de St-Symphorien de Metz, résignée 1475 moyennant pension toujours ; de la Grand'Selve près Toulouse, résignée 1477 moyennant pension de 400 écus ; de St-Gilles ; de St-Ruf près Valence ; de Gorze ; etc.) ; des prieurés, des archidiaconés, etc. — Il fallait une réforme : elle fut ébauchée par le V[e] Concile général de Latran (convoqué par Jules II lui-même, en 1511), puis réalisée par le Concile de Trente.

ment en Avignon le 30 avril, mais sans nul désir de s'y éterniser : quinze jours après, il retournait à Lyon. A Rome, l'émoi fut énorme ; on crut Avignon et le Venaissin perdus sans retour. Louis XI ne voulait point pousser les choses à l'extrême. On négocia. Le cardinal de la Rovère qui n'était pas un saint, mais qui fut un grand homme et toujours homme d'Eglise dans la direction de sa politique (quoique peu scrupuleux sur le choix des procédés), finit par devenir *persona gratissima* à la cour de France. Reconnu comme légat en Avignon (et légat aussi pour toute la France), il y demeurera vingt-cinq ans, au grand bien de ses administrés, jusqu'à son élection au Souverain Pontificat. Après la mort de Sixte IV (1484), Innocent VIII, dont l'élection avait été l'œuvre de Julien de la Rovère, désira le garder à Rome, auprès de lui, et nomma à la légation d'Avignon le cardinal de Milan. Mais, celui-ci étant mort un mois après (octobre 1484), c'est la Cour de France elle-même qui réclama le retour de Julien de la Rovère. — A la mort d'Innocent VIII (25 juillet 1492), La Rovère était candidat de la France à la tiare : Borgia l'emporta (par la simonie, comme Pastor en a retrouvé les preuves documentaires). — Alexandre VI mort (18 août 1503), le parti français pensa pouvoir compter sur La Rovère pour faire triompher son candidat, Georges d'Amboise. Mais La Rovère préfère travailler pour lui-même. Le Conclave, très divisé, élit (22 sept.) Pie III, dont la santé ébranlée n'est un secret pour personne. Pie III meurt après moins d'un mois (18 octobre) ; un nouveau Conclave s'ouvre le 31 ; et La Rovère, qui n'a pas perdu son temps durant les semaines précédentes, est élu le matin du 1er novembre et nomme à la légation d'Avignon le cardinal français Georges d'Amboise.

Le livre de M. Labande est rigoureusement documenté selon toutes les exigences de la critique, aussi documenté que Pastor, mais avec une finesse psychologique dont Pastor est totalement dépourvu. C'est l'histoire d'un petit pays, — d'une petite ville, — mais d'une ville qui tenait alors une place immense et était au premier plan dans les préoccupations de l'Eglise et de la Cour de France. C'est la clarté même et c'est la vie aussi. Cela se lit avec un entrain auquel on ne s'attendait pas en ouvrant cet énorme volume.

VII. — On vient de voir, dans cette affaire d'Avignon, Louis XI jouer de la Pragmatique de son père comme d'un atout sûr pour manœuvrer le Saint-Siège. C'est ce qu'il n'a cessé de faire tout le long de son règne. Monté sur le trône en 1461, à trente-huit ans, il abolit, la même année, la Pragmatique. — Trois ans plus tard, il tend la main au Gallicanisme, interdit les levées d'argent et les expectatives, accueille les remontrances du Parlement sur les abus de la Curie. — En 1467, il a besoin du Pape. Nouvelle volte-face : la Pragmatique est abandonnée, et, malgré le Parlement, il parle de revenir au régime consenti par Martin V quarante ans plus tôt (Concordat de Genazzano, 1426). — Puis, brusquement, il rompt avec Paul II, pour se réconcilier presque aussitôt avec lui. — En 1472, il négocie avec le nouveau pape, Sixte IV, un concordat qui rétablit les réserves pour les bénéfices consistoriaux et l'alternative pour les bénéfices collatifs, — mais à condition que le pape ne nomme aux évêchés et aux monastères que des personnes « seures... et agréables ». Ainsi il jouait du pape (comme en jouait le duc de Bourgogne, comme en jouait le roi d'Angleterre, comme en jouaient tous les princes d'alors) pour avancer vers son but, qui était la concentration, en ses mains, du recrutement de l'épiscopat. — En 1476, autre revirement : le conflit d'Avignon met aux prises le roi et le pape. Le roi menace Rome d'un Concile général, interdit la publication des Bulles contraires aux libertés gallicanes. — Apaisé, le conflit se rallume en 1478. Cette fois le roi réunit ses évêques et ses docteurs à Orléans, supprime les envois d'argent, prohibe les demandes de bénéfices et fait réclamer par l'assemblée la réforme de l'Eglise. — En 1480, nouvel accord : Pragmatique et politique gallicane sont une fois de plus abandonnées ; et le roi meurt (30 août 1483) en paix avec Sixte IV, qui n'a cessé de lui envoyer, en son château de Plessis-lez-Tours, reliques et absolutions.

Tout cela n'est guère l'idéal de la concorde entre l'Eglise et l'Etat. Tout cela, à distance, nous semble fort peu digne d'un fils aîné de l'Eglise. Mais quels exemples et quelles leçons les rois recevaient-ils alors de ceux qui auraient dû être leur lumière, — de leur épiscopat ? Il faut se rappeler le désordre effroyable où le Grand Schisme avait laissé l'Eglise, l'Eglise partagée, quarante ans durant, entre deux et trois Papes qui s'excommuniaient « à tours de bras » (comme dit Huysmans), excommuniant tous les fidèles de l'obédience adverse, multipliant en faveur de leurs propres fidèles des concessions abusives qui étaient la ruine de toute discipline ; la discipline ruinée dans les grands Ordres religieux, pour la même raison, les « Généraux » des obédiences rivales rivalisant de complaisances et de faiblesses pour étendre la liste des monastères qui reconnaissaient leur juridiction... L'élection de Martin V rétablit l'unité au sommet de l'Eglise (11 nov. 1417) ; mais des plaies pareilles ne se cicatrisent pas par un coup de baguette magique. Il n'y avait eu, contre le Schisme, d'autre remède que le Concile général ; on crut que, pour la réforme indispensable de l'Eglise, le Concile général serait l'unique remède aussi. Le Concile général fut la hantise du xve siècle ; Martin V le retarda tant qu'il put, car il savait ce qu'il en fallait attendre. Le Concile enfin convoqué, ce fut Bâle (juillet 1431) et le schisme des Bâlois, l'antipape Félix V, qui n'abdiquera qu'en 1449 et moyennant la concession d'honneurs et de pouvoirs extraordinaires qui lui furent consentis par Nicolas V.

Et ces Bâlois n'étaient pas des scélérats : il y avait parmi eux ce Félix V d'abord, qui, dit-on, fit des miracles après sa mort ; il y avait Jean de

Ségovie, et Guillaume Hugues (cardinal ensuite sous Nicolas V), et le futur cardinal réformateur incomparable Nicolas de Cusa, et Æneas Sylvius (le futur Pie II), et surtout celui qui fut le principal artisan du schisme bâlois et le champion acharné de la suprématie conciliaire, le cardinal Louis Aleman, qui, retiré dans son évêché d'Arles après les arrangements de 1449, y meurt l'année suivante, sans rétractation et sans remords : immédiatement des pèlerins accourent à sa tombe à St-Trophime, les miracles s'y multiplient, le conseil d'Arles dès 1452 demande l'introduction de sa cause de béatification, et Louis Aleman est en effet béatifié par Clément VII le 9 avril 1527.

Ce ne sont pas les rois qu'il faut incriminer. On impute la Pragmatique à Charles VII. La Pragmatique fut votée par l'assemblée du clergé de Bourges (1438) : sous couleur de conciliation entre Bâle et Rome, c'est un véritable schisme qu'elle prétendait organiser. Les prélats de Bourges en eurent conscience : ils défendirent qu'on sollicitât pour leur œuvre l'approbation de Rome. Charles VII entendait bien rester fils soumis de l'Eglise ; il avait le sens de l'ordre, et l'esprit de Bâle ne lui disait rien de bon. Il soumet, nonobstant la clause prohibitive de Bourges, la Pragmatique à l'approbation de Rome. Rome évidemment n'en veut rien savoir ; mais le roi ne perd pas pied, et poursuivra jusqu'au bout ses négociations, avec l'arrière-pensée certainement d'arriver à un Concordat, qui, en face des lamentables résultats donnés par les élections épiscopales telles qu'elles fonctionnent alors, finisse par les remettre au pouvoir royal. — Louis XI, à peine arrivé au trône, la rétracte, par lettres du 27 nov. 1461 au Pape Pie II [1] ; et si ensuite il en a joué, il n'a fait qu'en jouer, il n'a jamais songé à la remettre sérieusement en vigueur, ni permis que d'autres y songent. Ce n'est qu'au lendemain de sa mort, aux Etats-Généraux réunis à Tours en 1484 à la faveur de la minorité de Charles VIII, que le clergé demande formellement le rétablissement de la Sanction de Bourges : les Etats adhèrent à la requête du clergé, mais le pouvoir exécutif leur fait savoir que le roi députera à Rome pour faire agréer ladite Sanction. Le roi n'a jamais urgé ensuite l'affaire ; et le jour où, entré dans Rome sur son cheval de bataille (1494), il contraindra Alexandre VI à une entrevue, Charles VIII ne songe pas à exploiter la situation pour arracher au Pontife tombé à sa merci une reconnaissance de la Pragmatique (il se contente de se faire accorder l'investiture de Naples). — Louis XII, roi en 1498, allié, dix ans plus tard (hiver de 1508), de Jules II, ne songe pas non plus à faire de l'acceptation de l'acte de Bourges la condition d'une alliance que le Pape cependant estime alors précieuse. Ce n'est que plus tard, à l'heure de la grande brouille politique de 1511 (Sainte Ligue nouée par Jules II pour bouter les Français hors d'Italie), que le roi exhumera de son doux sommeil la Pragmatique comme une arme de guerre. Mais la paix se rétablit ; Louis XII meurt en 1515, et François I^er^ signe en 1516 le Concordat de Bologne, qui restera en vigueur jusqu'à la Révolution.

Ces réflexions nous venaient à l'esprit en lisant le chapitre final du nouveau volume que M. Imbart de la Tour donne à la grande **Histoire de la Nation française**, de M. Hanotaux [1]. M. Imbart de la Tour, chrétien fervent mais non sans quelque teinte de libéralisme, ne juge pas Louis XI tout à fait sur le même angle que nous. Il salue en lui certes un des grands fondateurs de notre unité nationale, le plus grand depuis le siècle de Philippe-Auguste et de S. Louis ; mais il opine qu'il nous a fait payer ce bienfait un peu trop cher, par la perte de nos libertés :

> Le grand fondateur de l'unité française est aussi l'auteur responsable de l'absolutisme... Jamais volonté plus impérieuse n'a dominé la France, et, par elle, le monde. Il se savait craint et peu aimé. Mais sa conscience lui rendait ce témoignage qu'il avait « accreu » la couronne... L'infatigable ouvrier pouvait s'endormir tranquille. Il avait bien mérité de sa patrie, et ses successeurs, les Beaujeu, Charles VIII, Louis XII scelleront à jamais l'unité française en le continuant.

Louis XI a voulu l'ordre. Il n'a vu, pour le réaliser, d'autre moyen que d'orienter le pays vers l'absolutisme. L'absolutisme n'est pas l'idéal du pouvoir chrétien. L'idéal du pouvoir chrétien, ce serait de faire une même chose de la liberté et de l'autorité, comme écrivait Veuillot à Prévost-Paradol. Mais cet idéal n'est pas toujours réalisable. Il y a des périodes de maladies, de convulsions, où l'absolutisme peut devenir une nécessité. Nécessité qui ne devrait être que provisoire ; mais le provisoire, en pareille matière, glisse si aisément vers le définitif ! Et encore le pouvoir royal, s'il n'eût tenu qu'à lui, eût été moins avare de libertés que ses légistes. Louis XI a détruit les dynasties féodales qui faisaient contrepoids au pouvoir royal. Mais on sortait de la Guerre de Cent ans ; et les ruines accumulées par la guerre étaient l'œuvre des Anglais sans doute, mais beaucoup plus encore des grandes maisons féodales, de leurs dissensions sans trêve, de leurs ambitions sans frein.

Louis XI a voulu l'ordre dans l'Eglise, condition

[1] « Nous reconnaissons, dit le roi, que la Pragmatique Sanction est un instrument forgé contre vous et contre le Saint-Siège, car elle a été rédigée à l'occasion d'une rébellion, à une époque de schisme : sa mise en vigueur a été un acte de révolte, de séparation d'avec le Saint-Siège ; c'est de vous que découlent les lois sacrées, c'est en vous qu'elles ont leur principe : en vous enlevant toute autorité, la Pragmatique a détruit tout droit et toute loi... »

[1] **Histoire politique**, I^er^ vol., **Des origines à 1515**, par P. Imbart de la Tour, membre de l'Institut. In-4° de 590 p., 12 illustrations hors texte en couleurs, 348 illustrations en noir et 16 cartes, Plon. — Sur le plan de cette grandiose publication, voir *Ami* 1920, p. 653-4. L'*Histoire politique* elle-même sera en 3 vol., dont le II^e^ (par M. Madelin) nous conduira de François I^er^ à l'avènement de Napoléon empereur, et le III^e^ (par M. Hanotaux lui-même) embrassera la période contemporaine. — L'*Histoire religieuse* sera l'œuvre de M. Goyau ; mais il est clair qu'elle n'est pas et ne pouvait pas être absente de l'ouvrage de M. Imbart de la Tour, attendu que notre histoire « politique » n'a cessé d'être conditionnée ou tout au moins influencée par des questions d'ordre religieux. Ce n'est pas d'aujourd'hui que la question « curés » est la grosse préoccupation du monde politique... « Jésus-Christ remplit le monde, et les siècles portent son nom, » écrivait Mgr Darboy en tête de sa célèbre Instruction pastorale sur la divinité de J.-C. (à propos du livre de Renan).

de l'ordre dans l'Etat. Et que voyait-il dans l'Eglise ? Le pouvoir pontifical battu en brèche par les Conciles, battu en brèche par les Conclaves, par les « capitulations électorales » que le Conclave, à chaque vacance, prétendait imposer à son futur élu. Dans le royaume, il voyait la primatie lyonnaise, effective jusque-là, réduite à un titre purement honorifique par les ambitions des métropolitains, les métropolitains à leur tour récusés par les évêques, les élections épiscopales devenues impossibles dans le tohu-bohu des ambitions rivales ou des intrigues laïques qui s'agitent tout autour [1]. Le remède, ce sera de donner au roi le droit de désigner lui-même au Pape les candidats à tous les évêchés du royaume. Remède dur, certes : M. I. de la Tour le regrette, et nous aussi. Mais, s'il était nécessaire ? Léon X en a jugé ainsi, puisqu'il l'a sanctionné. Léon X pensait-il que le Concordat de Bologne serait provisoire comme l'avaient été les divers Concordats du siècle précédent ? En tous cas, cette fois, le provisoire a duré. Il s'est réveillé même sous les ruines de la Révolution ; et le Concordat de 1801 a repris, pour la nomination des évêques, la formule du Concordat de 1516.

Mgr Freppel a célébré un jour, du haut de la chaire, le règne de Louis XI comme un des insignes bienfaits de Dieu à notre pays. Supprimez l'œuvre de Louis XI ; supposez la féodalité demeurée puissante au XVIe siècle comme elle l'était au début du XVe : la France fût devenue protestante comme l'Allemagne. Elle ne l'est devenue que pour 1/7e ou 1/8e [2] ; et si l'hérésie s'est recrutée chez nous pour cette proportion relativement énorme, elle le doit surtout à ce qui nous était resté de la vieille féodalité.

Sur ce chapitre, *La restauration nationale et l'unité (1435-1515)* (p. 521-578), se clôt le livre de M. I. de la Tour. Il l'a ouvert sur nos origines celtiques. En ses 600 pages, c'est vingt siècles d'histoire qu'il nous déroule. Il les déroule par tableaux d'ensemble, par raccourcis où l'on ne sait qu'admirer le plus, de la rapidité du récit ou de sa plénitude, de l'ampleur des vues ou de la précision des détails, de la multiplicité des données positives concentrées ici ou de leur cohésion puissante et jamais interrompue. Tout y est ; et tout s'y tient. On a l'illusion, en fermant ce livre, de tout savoir, d'avoir revécu le développement de toute notre histoire. Le plan de M. Hanotaux, de découper l'histoire non en tranches chronologiques comme on fait d'ordinaire, mais suivant l'ordre des matières (histoire politique, militaire, diplomatique, religieuse, économique, etc.), a pu étonner au premier abord et soulever des points d'interrogation : un livre comme celui de M. I. de la Tour en est la justification éclatante. M. I. de la Tour remonte à nos origines celtiques, parce que, tout en estimant (avec Fustel de Coulanges et contre M. Camille Jullian) que la Gaule, au Ier siècle avant J.-C., n'avait plus guère le choix qu'entre la domination germaine ou la domination romaine [1], et que cette dernière était préférable évidemment, d'autre part il s'accorde avec M. Jullian pour montrer combien la France actuelle doit à la Gaule primitive :

> « A cette société gauloise si jeune, dit-il, si vivante, si riche en énergie comme en intelligence, on voit donc ce qui manque : une discipline sociale. C'est par là qu'elle achève de se définir ; et c'est par là encore qu'elle se perpétuera dans notre histoire. Retenons ces traits. Cette Gaule indépendante n'est pas la France : elle la prépare. Elle ne lui a pas donné seulement ses cadres, son organisation territoriale, l'échiquier de ses villes, d'un grand nombre de ses villages, de ses *pays*, mais beaucoup de son caractère avec son sang. D'autres éléments viendront s'ajouter sans doute au fonds primitif ; elle se survivra dans la formation de notre sol, de notre race, de notre génie. »

Ce qu'eût été la Gaule germanisée dès le Ier siècle av. J.-C.? Voyez ce que sont restés les Germains du IVe siècle, ce qu'ils ont accumulé de ruines partout où ils se sont rués. La Gaule s'est ressaisie, parce que fortement pénétrée de culture romaine et de civilisation chrétienne. A elle on peut appliquer le vers d'Horace :

> (Gallia) capta ferum victorem cepit, et artes
> Intulit agresti (Germaniæ)...

Et il faut bien croire tout de même que, dans notre vieille Gaule, il y avait un principe unitaire, marqué dans sa configuration géographique même, maintenu et cultivé sous la domination romaine, et qui, le monde romain à peine écroulé, fait germer sous ses décombres la France, — la France une de Clovis et qui, sous sa triste descendance,

[1] Voir *Ami*, 1903, p. 1047-1050. — M. I. de la Tour voit, dans la Pragmatique de Bourges, « non le schisme de la France, mais un effort d'apaisement..., un compromis. » Compromis, soit, entre Rome et les extrémistes de Bâle : contre ceux-ci, l'assemblée de Bourges a entendu maintenir certains droits du Pape, mais tout à fait insuffisants à maintenir l'unité. M. Madelin, un des collaborateurs de la grande *Histoire* avec M. I. de la Tour, caractérise justement la Pragmatique « un essai d'Eglise séparée en France » (Madelin, *France et Rome*, p. 42-114). Voir, de plus, sur ces questions, Noël Valois, *Le Pape et le Concile (1418-1450)*, 2 vol. gr. in-8 ; — abbé G. Pérouse, *Le cardinal Louis Aleman*, in-8 ; — Imbart de la Tour, *Origines de la Réforme*, t. I et II (tous ouvrages étudiés ici lors de leur apparition).

[2] Voir statistique, *Ami* 1902, p. 212-3 : 2 millions de protestants, sur les 15 ou 16 millions d'habitants qui peuplaient alors le royaume.

[1] M. Jullian est très dur pour Rome, pour l'impérialisme romain, qu'il met sur le même pied que l'impérialisme germanique. La conquête romaine s'est sans doute accompagnée d'abominations, que M. I. de la Tour n'omet pas de dénoncer ; mais une fois opérée, les procédés de Rome n'ont plus rien de commun avec les procédés germains. M. Jullian croit que la Gaule aurait pu rester gauloise : voir, dans I. de la Tour, le tableau de l'impuissance de l'aristocratie gauloise à s'organiser et à se défendre. Et ce sont les Gaulois qui ont appelé les Romains. — Ceux de nos lecteurs qui ne peuvent pas recourir aux sept volumes (à 25 f. l'un, Paris, Hachette) de l'*Histoire de la Gaule* de M. Jullian, prendront un exposé admirablement vivant de ses idées dans quelques-unes des leçons d'ouverture qu'il a faites au Collège de France pendant la guerre et qui ont été réunies en vol. sous ce titre : **La Guerre pour la Patrie**, *Leçons du Collège de France 1914-1919*, in-8 de 222 p., 5 f., Paris, Bloud : — « Rome a détruit la Gaule celtique, dit-il, si gaie, si curieuse, si chevaleresque, qui s'épanouissait à la vie intellectuelle sous les chants de ses bardes et les leçons de Marseille, » oui, mais qui était en train de devenir la proie des Germains sans l'intervention de Rome. Et puis, Germaine, la Gaule ne se fût ouverte, comme le reste de la Germanie, que beaucoup plus tard à la conquête chrétienne. Or, même du point de vue purement temporel de la civilisation humaine, c'est tout de même un avantage que d'avoir reçu mille ans plus tôt le christianisme. Si l'Allemagne du Sud (antique Autriche) et du Rhin est plus humaine que l'autre, c'est qu'elle aussi était romaine et a été évangélisée dès le premier siècle et donc a dans les veines mille ans de sang chrétien de plus que la plupart des régions du Nord-Est de l'Allemagne, venues à la foi aux XIe, XIIe et XIIIe siècles pour se donner bientôt au protestantisme.

ne cessera d'aspirer à l'unité et de se reconstituer une avec Clotaire Ier, Clotaire II, Dagobert, Charles-Martel, — la France une, mais débordante à l'excès, de Charlemagne, — la petite France de Hugues Capet, née des débris de la France carolingienne, mais de débris vivants, organisés, sur lesquels flotte déjà une âme commune, une âme qui cherche son corps, et qui le forme à son image, qui forme la douce France, France la douce, la plus belle des patries et la plus glorieuse, puisqu'elle a cette gloire, la plus « douce » des gloires, que l'on ait ainsi choisi, pour en faire sa caractéristique, la vertu même dont notre Sauveur a voulu faire la caractéristique de son Cœur, *mitis et humilis corde*. ...Ah ! ce corps, il a eu, au cours de sa croissance, ses rugosités, ses verrues ; mais l'âme est restée, et le Christ inspire toujours à son Vicaire de saluer en la France la fille aînée de l'Eglise, le Christ fait toujours de la France son Apôtre de prédilection. L'histoire de cette âme, M. Goyau nous la dira un jour prochain. Comment autour de cette âme s'est formé ce corps, c'est l'histoire même de notre dynastie capétienne, c'est l'histoire de la genèse de la France, de la création de notre unité française, « création continue, » à laquelle toutes les générations ont collaboré, chacune à sa manière : la manière de S. Louis n'est pas celle de Philippe-Auguste, ni la manière de sainte Jeanne d'Arc celle de Louis XI, mais tout s'additionne, se complète, sous la conduite de la Providence qui aime les Francs, — la plus belle des histoires après l'histoire de l'Eglise, grâce à cette âme qui ne cesse de l'animer, — une histoire qui, sous la plume de M. I. de la Tour, prend un relief, un mouvement entraînant, et des teintes aussi grandioses et majestueuses que douces et nuancées.

VIII. — Le P. Mainage, professeur d'histoire des religions à l'Institut catholique de Paris, publie **Les Religions de la Préhistoire : L'âge paléolithique** (gr. in-8 de VII-438 p., 257 illustrations, 30 f., Paris, Aug. Picard). Il s'est proposé d'y coordonner, *au point de vue religieux*, les résultats acquis à la Préhistoire après une soixantaine d'années de recherches, de fouilles et d'études poursuivies de tous côtés par de nombreux spécialistes. En pareille matière, en Préhistoire, moins encore qu'en toute autre période de l'histoire, il ne saurait y avoir rien de définitif, rien de complet : même en Europe occidentale, où la moisson archéologique est la plus riche, il reste d'immenses lacunes à combler ; et ailleurs, que d'autres régions où c'est le silence ! Mais pourtant, ce que l'humanité de l'époque glaciaire a dit déjà sur ses croyances et ses coutumes religieuses, est assez intéressant pour mériter qu'on le mette en lumière. Il est dès maintenant possible d'embrasser d'un seul coup d'œil le terrain défriché et de ramener à l'unité d'une vue d'ensemble la multiplicité des monographies sporadiques.

Trois chapitres préliminaires sur : 1° *l'habitat et les races :* reconstitution du cadre où a vécu l'homme paléolithique (ou pléistocène, ou quaternaire : trois termes qui désignent une même réalité, envisagée seulement sous des aspects différents, le terme *quaternaire* se référant à la géologie, le terme *pléistocène* à la paléontologie, le terme *paléolithique* à l'industrie humaine datée par les terrains quaternaires et par la faune pléistocène, c.-à-d. à la plus vieille civilisation de la pierre) ; les races quaternaires et la classification des ossements humains aux trois étages du paléolithique : paléolithique inférieur, paléolithique moyen (La Chapelle-aux-Saints, Le Moustier, etc.), paléolithique supérieur (époques aurignacienne, solutréenne, magdalénienne) : le fameux pithécanthrope de Java, dont la découverte en 1891-1892 avait fait tant de bruit (on le datait hardiment de la période tertiaire et on en faisait l'intermédiaire décisif si longtemps cherché entre le singe et l'homme), doit être considérablement rajeuni : il est non pas tertiaire, mais quaternaire (ce qui fait que l'intervalle requis pour son évolution vers le type de Néanderthal devient tout à fait insuffisant), et il est très probable que ce n'était qu'un énorme gibbon ; — 2° *la civilisation paléolithique,* dont on ne décrit ici que ce qu'il est nécessaire d'en connaître pour comprendre mieux la religion ; — 3° *la méthode ethnographique,* sa légitimité, mais aussi ses limites : son insuffisance, notamment, à résoudre le problème des origines de la religion, attendu qu'elle ne reconnaît pas de peuples absolument primitifs : nous ne remontons pas, en archéologie, au-delà de l'aurignacien, c.-à-d. à une période où l'humanité est déjà vieille ; nous ne savons absolument rien, scientifiquement, de l'humanité primitive. Entre la religion aurignacienne et les premiers tressaillements religieux de l'âme humaine, il y a un abîme de millénaires. Ce que nous connaissons de la religion de ceux qu'on appelle les « primitifs, » n'est déjà qu'une longue décadence, une déformation aux origines d'un lointain incalculable. Nul ne sait ce que fut la religion originelle de l'humanité ; nul n'a d'objection à élever contre ce que la Bible nous apprend de la Révélation primitive.

Le P. Mainage entre ensuite dans l'étude de la religion de l'homme quaternaire ; et il y entre par l'examen des sépultures, parce que, de tous les signes de la mentalité religieuse du quaternaire, les sépultures sont relativement les plus clairs et les moins hypothétiques. Après quoi, il passe à l'art quaternaire et à sa valeur religieuse, au totémisme, à l'anthropomorphisme et aux figures anthropoïdes, aux rites de chasse (qui fut la grande industrie de ces temps où l'agriculture ne semble pas avoir été connue). Le P. Mainage a tout lu, tout contrôlé, tout pesé, tout comparé. On est ébloui devant la clarté et la plénitude de cette érudition. Et la conclusion est que « l'homme paléolithique était religieux. Il l'était comme le furent les hommes de tous les temps. Il n'est pas, à ce titre, un être à part, un être inférieur, méritant à peine le nom d'homme. Il a senti vibrer en lui l'émotion que nous ressentons nous-mêmes, en face de l'au-delà, en face des puissances supérieures et cachées qui régissent l'univers. »

Etait-il monothéiste ? Toutes les données de l'ethnographie et de l'archéologie indiquent que oui. Le monothéisme n'est pas du tout (comme l'a voulu l'école évolutionniste) le terme d'une évolution qui serait partie de l'idolâtrie : c'est le monothéisme qui est au début, et l'idolâtrie n'est qu'une dégénérescence, dégénérescence qui s'est manifestée d'abord sous forme d'un culte naturaliste, avec des pratiques étranges issues d'une mentalité de chasseurs condamnés à tirer de l'animal toutes les choses nécessaires à leur subsistance. Et ce culte lui-même s'est développé au cours des âges (se rappeler que la durée de l'âge paléolithique est immense, et recouvre plusieurs millénaires), avec la complicité d'un art tourné, de très bonne heure, vers la magie.

Mais monothéisme, culte des esprits animaux, magie, rites mortuaires, tout cela s'entremêle d'ailleurs d'une façon assez hétéroclite. Vouloir ramener à l'unité d'un système cohérent tant d'éléments disparates serait chimère. Nos aïeux quaternaires n'y ont point songé. Ils n'ont point tant philosophé. Ils étaient religieux ; mais ils ont laissé la substance saine de leur religion se gâter et se compliquer de toutes sortes d'amalgames sous la poussée des instincts inférieurs : c'est là toute l'histoire du paganisme, et ce serait l'histoire aussi du

christianisme si l'Eglise n'était là pour maintenir la pureté de la doctrine et tailler dans les excroissances malsaines à mesure que celles-ci paraissent au jour et deviennent un péril.

Ce volume n'est que le premier du P. Mainage. D'autres décriront, pour autant qu'elles sont accessibles, les croyances de l'âge néolithique (ou âge d'une industrie lithique plus récente que la paléolithique), puis des âges ultérieurs, jusqu'aux débuts de la période proprement historique. — Voir, sur ces questions, une docte et développée Chronique de Préhistoire, par les abbés Bouyssonie, dans *Revue pr. d'Apologétique* des 1er et 15 avril 1921, à propos du grand ouvrage de M. Marcellin Boule, prof. au Muséum d'Histoire naturelle, *Les Hommes fossiles, Eléments de paléontologie humaine,* 40 f., Paris, Masson.

IX. — M. Maurice Brillant (l'auteur de *Mystères d'Eleusis*, cf. *Ami*, p. 156) est un fervent de la mystique catholique. Il l'étudie en chrétien, avec la dévotion, le respect et aussi la surnaturelle envie qu'inspire toujours la méditation des merveilles de la grâce. Un de ses guides préférés est M. Saudreau ; une de ses joies est de comprendre, à la suite de M. Saudreau, que « l'état mystique, dit-il, est le couronnement harmonieux et comme la fleur exquise de la vie chrétienne ordinaire : cette fleur a sa racine dans cette vie et il arrive même, plus souvent qu'on ne le penserait, qu'elle s'y épanouisse soudain, pour un instant. » Il étudie la mystique chez les Saints, chez S. Jean de la Croix surtout ; et, du recueil de poèmes qu'il vient de publier sous ce titre : **Musique sacrée, Musique profane** [1], le point central, le cœur, c'est la *Rhapsodie mystique* (p. 41-77) où il a suivi les descriptions de S. Jean de la Croix pour figurer, en quatre épisodes, quelques étapes essentielles de la vie mystique. ...*In terra deserta. ...Quœsivi illum et non inveni... :*

Pourquoi vous êtes-vous enfui ?...
Vous êtes-vous caché dans votre ciel ?...
Me voici seul...
L'enchantement de votre amour a fui...
Hélas ! que ferai-je sans vous ?...
Je ne puis plus vivre qu'en vos églises.
Sur les sentiers battus mes pas s'immobilisent...
Vous avez si bien aboli
Les rêves enchantés qu'on fonde sur le sable,
Et dévasté mon cœur d'un si divin oubli
Que je ne comprends plus leurs chansons et leurs fables...
Où me tourner ? Je tremble, et j'ai soif, et j'ai froid !
Pourtant vous n'êtes pas le Dieu de la terreur,
Vous êtes la Bonté qui s'humilie et meurt,
Vous avez inventé la Croix.
J'ai honte tout à coup de ces vaines clameurs.
Vous avez souffert avant moi...
Vous voulez que mon cœur ressemble à votre Cœur,
C'est par amour que vous me submergez d'effroi...
J'ai compris. Donnez-moi l'infini des douleurs...
Malgré l'appel des musiques profanes,
L'amour m'enchaîne à votre nuit, ô doux absent...
Car ce n'est pas ma joie divine, c'est vous-même,
O Dieu des angoisses suprêmes,
O Dieu de la croix et du sang,
C'est vous et votre volonté que j'aime...
Un soir, vous êtes revenu...
Je m'étais résigné à l'amour triste et nu,
J'adorais votre absence.
Avez-vous craint, ô tendre ami, une défaillance ?
Avec des pas légers vous êtes revenu,
Si doucement...

Sous ce titre : **Portraits catholiques : Précurseurs** (in-12 de VIII-304 p., 7 f., Perrin), M. Goyau recueille quatre travaux parus d'abord dans le *Correspondant,* quatre monographies contemporaines, édifiantes et fécondes comme des hagiographies (d'ailleurs la cause du premier de ces précurseurs est introduite à Rome déjà) : 1° *Chaminade* (1761-1850), fondateur des Marianistes : son action religieuse et scolaire (c'est un vrai chant de triomphe que M. Goyau entonne en l'honneur de l'apostolat scolaire inauguré par le fondateur et poursuivi par ses religieux jusqu'au Japon, « dans le lointain Empire du Levant », sur « des intelligences plus lointaines encore » ; une note excellente de M. Goyau, p. 52, met au point la controverse suscitée par les intrigues d'un religieux sorti de la Congrégation et qui s'est heureusement dissipée, à la gloire de Chaminade, au cours de la recension sévère et méthodique dont les documents ont été l'objet lors du procès de béatification en cours de Rome ; — 2° *Ozanam* et son apostolat intellectuel au cours de ses années d'étudiant ; — 3° *Arthur Verhaegen* (1847-1917), ou « un organisateur social » ; — 4° *Louis Milcent* (1846-1918), le créateur du syndicalisme agricole. — Et, par une attention que nous voudrions voir se généraliser, l'éditeur nous donne, de ces quatre grands hommes, les portraits en quatre magnifiques photogravures.

Autre série de monographies : **Au service de l'Eglise et de la France,** par F. Delerue, curé de Montrouge (Seine), préface de Mgr Gibier, in-8 de 316 p., 7 f. 50, Paris, Bloud : monographies de Montalembert, « le champion de la liberté », de Veuillot, « le champion de la Sainte Eglise », d'Ozanam, « le champion de la charité » (comme les caractérise Mgr Gibier), de Chesnelong, le grand lutteur dont rien jamais n'abattit le courage. — Tous ces grands hommes avaient déjà trouvé des biographes excellents. Mais nous sommes si riches de bons livres sur les grandeurs de l'Eglise de France au XIXe siècle, que beaucoup ne peuvent songer à tout lire. Des recueils comme celui-ci sont un service nécessaire ; et M. Delerue excelle à tirer de travaux plus développés des tableaux pleins de vie, précis, complets, nourris de faits et de traits caractéristiques (se rappeler son précédent recueil, *Figures épiscopales du XIXe siècle).*

M. Louis Batiffol, l'historien pour qui le siècle de Richelieu n'a pas de secret, étudie *(Revue des Deux Mondes,* 15 avril) les *Mémoires* du cardinal, dont le manuscrit fut découvert aux Archives de la Chancellerie en 1823 : publiés alors, c'est d'eux qu'est sortie la légende de Louis XIII pauvre être débile, d'intelligence à peu près nulle, sans caractère, que son ministre menait comme il voulait, le violentant, le méprisant. Les précédents travaux de M. L. Batiffol ont réduit déjà cette légende à néant ; il a lu les innombrables lettres de Richelieu au roi, il a retrouvé nombre de billets intimes du roi au ministre : chez le roi, confiance royale en son ministre, appuyée sur une belle hauteur de vues et accompagnée de la fermeté étonnante de caractère que nous avons étudiée ici autrefois (d'après M. L. Batiffol lui-même) ; chez le ministre, toujours le respect le plus profond, la déférence, le dévouement, la loyauté la plus sincère, et que l'on sent qui n'est pas commandée, mais affaire de conviction (tandis que les *Mémoires* infligent au roi l'épithète d' « idiot », et d'autres que leur crudité ne permet pas de reproduire). — M. L. Batiffol accumule les preuves de l'inauthenticité des *Mémoires ;* et, preuve décisive, il en a retrouvé l'auteur, un prélat assez obscur, Achille de Harlay de Sancy, évêque de St-Malo, qui d'ailleurs n'a jamais figuré parmi les secrétaires de Richelieu et n'a eu avec lui que des relations assez espacées : Charpentier, un ancien secrétaire du cardinal, lui a seulement communiqué des documents que ses fonctions lui avaient permis de réunir et dont il avait gardé copie. L'évêque les a revisés, corrigés, classés, puis publiés, mais sans prétendre les donner comme l'œuvre du cardinal. C'est le nom de l'évêque, et non celui du cardinal, que portent comme auteur la plupart des manuscrits que l'on possède des *Mémoires :* ils sont intitulés *Mémoires de M. de Saint-Malo,* avec quelquefois des variantes

[1] In-8 de 126 p., 8 f., Paris, Garnier. — Un éditeur qui est poète lui-même (nos lecteurs se souviennent de ses admirables chants consacrés à sainte Jeanne d'Arc, à sainte Odile), M. P. Garnier, a voulu, pour le recueil de M. Brillant, une parure digne de lui, qui nécessite seulement une élévation de prix. C'est une édition de bibliophile. — Quelques morceaux seulement sont de titres « profanes ; » l'inspiration d'ailleurs ne l'est jamais. Mais l'ensemble du recueil est vraiment « musique sacrée, » musique divine. Et c'est très beau.

comme celle-ci : *Journal du cardinal de Richelieu, par Achille de Harlay de Sancy, évêque de Saint-Malo.*

A propos d'un livre *(Why do we die ?)* où un médecin anglais, T. B. Scott, prétend que nous mourons tous d'artério-sclérose (ce qui est peut-être vrai, car on trouve l'artério-sclérose à la base de quantité de maladies dont le nom ne révélerait pas que ladite sclérose y jouât un rôle ; et les sujets sans artério-sclérose, après cinquante ans, sont l'exception), M. Henry de Varigny *(Débats* du 14 avril) établit une comparaison piquante entre la sclérose et la démocratie. La sclérose, celle des artères comme celle des autres organes, c'est, en somme, un mouvement démocratique. Les tissus *nobles, à fonction spéciale,* lésés par des causes variées, meurent. Aussitôt leur place est occupée par des cellules fibreuses, venant du voisinage. La sclérose constitue une cicatrice des lésions cellulaires ; et, à ce point de vue, elle est avantageuse. Mais elle est malfaisante aussi. Car les cellules fibreuses, qui ne savent que soutenir et relier, occupent bien la place des cellules nobles, mais ne peuvent les remplacer fonctionnellement. Si encore elles se tenaient tranquilles ! Mais non : elles veulent agir et s'affirmer, et les voici qui se remuent... La conséquence en est que la plèbe étouffe ce qu'il reste d'aristocratie, d'où, rapidement, la mort.

Quant aux causes de l'artério-sclérose, elles sont multiples : alcoolisme, erreurs de régime alimentaire, intoxications, infections (qui ne sauraient être toutes évitables), etc. Donc, ne pas porter tout au compte de l'alimentation : l'artério-sclérose existe chez des animaux qui ne mangent pas de viande et ne boivent pas d'alcool (chez le cheval, où elle atteint l'aorte et les grosses artères et détermine par exemple la boiterie intermittente ; chez les bœufs argentins vivant en liberté ; chez les vieux perroquets).

LITURGIE

Q. — La Dédicace de mon église tombant en temps pascal, ou un dimanche réclamant la Préface de la Trinité, à la messe *Terribilis* devrai-je dire la Préface *commune* qui est assignée à cette messe, ou bien lui préférer la Préface du temps pascal ou de la Trinité ?

R. — D'après la rubrique propre qu'on lit au nouveau Missel, vous devez à la messe *Terribilis* que vous célébrez dire la Préface commune, qui est propre à cette fête de la Dédicace, et sauf la Préface des Octaves *privilégiées* de Notre-Seigneur, aucune autre, même propre, soit du temps pascal, soit de la Trinité, ne peut lui être préférée. (Cf. *Ami*, p. 64 et 176).

Q. — Le canon 1304 permet aux curés pour leur église « benedictionem sacræ supellectilis. » Je ne vois nulle part dans le droit une définition de ce *sacræ supellectilis*. Que faut-il entendre par cette expression ?

R. — Veuillez vous reporter au canon 1296, et vous verrez que sous le nom de *sacra supellex* l'Eglise comprend tout ce qui, destiné au service public du culte, doit être, selon les règles liturgiques, bénit ou consacré. Mais parmi ces objets, ceux qui requièrent une onction échappent à la compétence du prêtre, et le curé ne peut bénir, pour son église et les oratoires élevés sur sa paroisse, que les ornements, les linges sacrés qui sont nécessaires à la célébration du saint sacrifice, ou à l'ornementation de l'autel et l'administration des sacrements.

Il a donc le droit, sans délégation, de bénir les nappes d'autel, la croix, la pale, les corporaux, les ornements sacerdotaux, le vase des saintes huiles, les reliquaires, ciboire, ostensoir. Mais pour la bénédiction solennelle d'une nouvelle croix, d'une cloche neuve pour l'usage du service paroissial, il lui faut une délégation régulière. (Cf. Van der Stappen, t. IV, n. 338).

Q. — A la p. 128, vous avez indiqué quand et dans quelles conditions on peut, le 1er Vendredi du mois, dire la messe du Sacré-Cœur. Mais étant donné que par un décret du 8 février 1913, il est permis de dire cette messe votive un vendredi de Carême, faut-il y faire mémoire de la férie et en dire l'évangile *in fine* à la place de celui de S. Jean ?

R. — Le décret du 8 février 1913, ad I, nous paraît clairement confirmer le sentiment que nous avons proposé, p. 223, à l'encontre des *Ephémérides*. Il y est dit en effet que la messe votive du Sacré-Cœur le 1er vendredi garde son privilège « in suo robore, etiam in feriis et vigiliis per Rubricam exclusis » (Tit. X, n. 2 et 5, faisant suite à la Constitution de Pie X *Divino afflatu)*. Or cette messe, quoique non chantée, a droit au *Gloria* et au *Credo*, et n'a qu'une oraison. (S. R. C., n. 3769, ad III). Elle jouit donc d'un privilège à part et singulier, et comme telle, elle ne saurait en être dépouillée sans une mention expresse : ce qui n'est pas. Aussi nous nous abstiendrons d'imposer la mémoire de la férie et son évangile à la fin, tant qu'il n'y aura pas de texte plus net qui en fasse une obligation, à cette messe votive du 1er Vendredi.

Q. — Monseigneur avait impéré pour tout le mois de mars, *pro re gravi*, les oraisons de S. Joseph, à dire même aux 1res classes.

1° Fallait-il, jusqu'à la Passion, modifier l'oraison *A cunctis*, dans laquelle S. Joseph est déjà mentionné, ou faire *bis in idem* ?

2° Je ne puis croire que cet ordre : « à dire même aux 1res classes, » doive s'entendre du Jeudi, du Samedi Saint et de Pâques ?

R. — Ad I. Vous pouviez, le jour où vous aviez à dire l'oraison *A cunctis*, la remplacer par *Concede, quæsumus*, qui la précède *inter orationes diversas*, et où S. Joseph n'est pas nommé ; et de la sorte, l'oraison impérée de S. Joseph ne faisait point double emploi. Vous étiez dûment autorisé à faire cette substitution par un décret du 15 mai 1819, n. 2597, ad III. (Gardellini, notes, tom. IV, p. 189).

Ad II. Même impérée aux 1res classes, cette oraison de S. Joseph devait s'omettre les Jeudi et Samedi Saints et le jour de Pâques, en vertu du décret du 16 février 1918, à cause de ces solennités exceptionnelles de 1er ordre.

IMPRIMATUR
Lingonis, die 11 maii 1921.
AL. RAVRY, *vic. gen.*

Le gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

CURE de la CONSTIPATION par le SCOROGÈNE

Rétablit toujours les fonctions intestinales, sûrement, sans inconvénients, sans accoutumance, sans action purgative.
LABORATOIRES CLIN, 20, Rue des Fossés-St-Jacques, PARIS

Aide entre Catholiques
HUILES, SAVONS ET CAFES
Demandez en toute confiance le tarif spécial
Pierre MICHELLON, à Salon (Bouches-du-Rhône)

LIBRAIRIE DE L'ART CATHOLIQUE
6, Place Saint-Sulpice, PARIS

Vient de paraître :

SELECTA CANTICA
par l'abbé F. BRUN
avec une étude de Vincent d'Indy

Ce recueil de 100 cantiques composé d'œuvres de Bordes, V. d'Indy, F. Brun, de la Tombelle, de Séverac, P. Berthier, L. Perruchot, Boyer, de cantiques grégoriens, etc., se recommande par la distinction et la facilité de ses mélodies et répond exactement au vœu de S. S. Pie X demandant que l'on prie sur de la beauté. *L'exemplaire broché :* 4 **francs.** — *Cartonné :* **5 francs.** — *Edition avec accompagnement :* 12 **francs.**
Remise importante par nombre

Vous éviterez complètement le RHUME DE CERVEAU en en prenant au moindre accès. ENFIN GUÉRI avec les PILULES de **NOBIAL** — Toutes ph^ies ou Rengniez, ph^ien, 56, rue de Passy, PARIS, 2 fr. 50.

EXPÉDITIONS pour tous PAYS
Louis AUGUSTIN, Commissionnaire en marchandises, 20, rue St-François, BORDEAUX
Correspondant de Maisons Religieuses

VINS de BORDEAUX
VINS DE TABLE, rouges et blancs — VINS FINS
COGNACS — RHUMS
« **BULO RUM MONOPOLE** » Spécialité de la Maison
GAUDRAP & C^o, 43, quai des Chartrons, BORDEAUX
Envoi gratis du Catalogue sur simple demande

POUR EGLISES BRONZE — CALICES — AUTELS — PRIE-DIEU — DAMAS
Tout ce qui concerne le Culte — Articles pour ÉGLISES DÉVASTÉES
SOUTANES D'ENFANTS DE CHŒUR toutes faites et Serge rouge ou noire, au mètre.
TOILE et LINON pur fil, prix exceptionnels. **BOULARD**, 2, Carrefour Croix-Rouge, **Paris** VI^e.

UTILE ET ÉCONOMIQUE
L'EUCHROMINE peinture silicatée en poudre, ignifuge dont les bons effets et l'emploi économique rendent les plus grands services pour l'entretien des presbytères, communautés, églises, missions, etc..., s'emploie en l'additionnant d'eau tout simplement. —
L'EUCHROMINE s'applique sur les matériaux, (pierre, brique, ciment, plâtre, bois) à l'extérieur comme à l'intérieur. Son prix de revient est de quelques centimes le mètre carré.
Demandez la brochure explicative, 9, rue du Congo, à PANTIN (Seine)

LISEZ CECI M^me L. MARQUIS, directrice de l'**Intermédiaire catholique de Besançon et de Genève**, fondé en 1884, 2, r. Péclet, à **Besançon**, se recommande tout spécialement aux lecteurs de l'*Ami du Clergé* pour leurs achats en **Montres, Pendules, Bijouterie** et **Orfèvrerie.** Ils peuvent s'y adresser en toute confiance. Demander catalogues franco. Articles spéciaux pour 1^res communions : Chapelets, Médailles, etc. — Prix avantageux.

VITRAUX D'ART Charles CHAMPIGNEULLE, *96, rue Notre-Dame des Champs,* à PARIS
Maison fondée à Metz en 1832
Représentant, maquettes et devis sur demande

ASTHME
REMÈDE EFFICACE ESPIC
Cigarettes ou Poudre
T^tes Ph^ies - Signature J. ESPIC sur chaque cigarette

ENGRAIS DEROME
BAVAY (Nord)

HARMONIUMS
Pour obtenir les meilleurs instruments et les prix les plus doux
s'adresser à la **PROCURE DU CLERGÉ**
3, Rue de Mézières, PARIS.
Liste des occasions envoyée sur demande

BELLE Série de **20 IMAGES** religieuses offertes **gratuitement**
par la FARINE LACTÉE SALVY, 6, rue Daubigny, Paris
" Aliment parfait des Enfants ". — Joindre 0 fr. 25 *pour port.*

La Librairie René GIARD, 2, rue Royale, à LILLE, **achète** au maximum de leur valeur toutes bibliothèques et lots de livres de théologie, patrologie, littérature, etc., fins d'éditions. — *Catalogue périodique gratuit.*

SIROP LAMOUROUX
contre **TOUX, GRIPPE, BRONCHITE**
VENTE au détail: 28, Rue de Richelieu, PARIS
ET DANS TOUTES LES PHARMACIES

VITRAUX L. BALMET, 108, Cours St-André, GRENOBLE. Vitraux en tous genres et tous styles. Restauration (v. p. 52 de la couv. de l'*Ami*)

OUVERTURE PROCHAINE d'une MAISON de RETRAITE pour personnes âgées, pension de famille, de prix modestes (10 fr. et au-dessous par jour) à **La Bresse** (Vosges). Pour renseignements s'adresser à Mère ALLIX, Hospitalité St-Charles, à **La Bresse.**
Maison recommandée

VITTEL
STATION DES ARTHRITIQUES
25 Mai - 25 Septembre
Prix réduits pour le Clergé

HUILES D'OLIVE PURES
Huile " La Stelline " pour *Sanctuaires, liturgique*, donnant très belle flamme avec mèche GUILLON 0.
Ch. DRAGON-NOIREL, Aix-en-Provence
Membre de l'Union Fraternelle, des Unions Fédérales professionnelles de Catholiques, de la Plus Grande Famille
Remise 3 0/0 sur l'Huile d'olive à MM. les Membres du Clergé